Quatre-vingt-quatrième année. — N° 280. Le Numéro : 15 francs. Lundi 24 et Mardi 25 Novembre 1952.

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

# LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES


| ABONNEMENTS | LOIS ET DÉCRETS | | | Débats de l'Assemblée nationale | Débats du Conseil de la République | Débats de l'Assemblée de l'Union française | Avis et Rapports du Conseil économique | ÉDITION COMPLÈTE | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Compte Chèque postal : 9063.13, Paris | UN AN | SIX MOIS | TROIS MOIS | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | UN AN | SIX MOIS | TROIS MOIS |
| | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS | FRANCS |
| Métropole et France d'outre-mer . | 3.450 | 1.800 | 950 | 800 | 600 | 400 | 250 | 5.000 | 2.800 | 1.600 |
| Etranger . . . . . | 6.600 | 3.400 | 1.750 | 2.100 | 1.600 | 800 | 450 | 12.500 | 6.550 | 3.500 |

**L'Edition des LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

**L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

**L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

**L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

**L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

**L'Edition COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS


## SOMMAIRE

### LOIS


*Loi* n° 52-1252 du 24 novembre 1952 approuvant les comptes définitifs du budget local de la Nouvelle-Calédonie et dépendances pour les exercices 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946 et 1947 et du budget spécial des grands travaux et dépenses sanitaires sur fonds d'emprunt (exercice 1940) (p. 10916).

*Loi* n° 52-1253 du 24 novembre 1952 portant approbation du compte définitif du budget local de la Réunion (exercice 1945) (p. 10917).


### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE


*Communiqué* relatif à la remise des lettres de commission des hauts commissaires du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos en France (p. 10917).


### DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

#### Ministère de la justice.


*Décret* n° 52-1254 du 20 novembre 1952 portant extension de la compétence du conseil de prud'hommes de Grenoble à de nouvelles professions (p. 10917).


#### Ministère de la défense nationale.


*Décret* portant nomination dans les cadres des officiers de réserve (armée de terre) (rectificatif) (p. 10918).

*Arrêtés* du 5 novembre 1952 portant remises de débets et rectificatif (p. 10918).


(1 f.)


*Arrêté* fixant les éléments de notation à prendre en compte pour l'établissement des notes chiffrées de certains fonctionnaires des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la guerre et des personnels des mêmes catégories des cadres « guerre » relevant des services communs du ministère de la défense nationale (rectificatif) (p. 10918).

*Arrêté* fixant la composition de la commission consultative des marchés d'armement (p. 10918).

*Arrêtés* portant promotions, nominations et acceptations de démission :

Génie maritime (p. 10918).

Personnels civils extérieurs de la guerre (p. 10918).

Personnels civils extérieurs de la marine (p. 10918).

*Tableau* des désignations coloniales du 25 novembre 1952 (p. 10919).

*Désignations* pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 10928).


#### Ministère des finances et des affaires économiques.


*Arrêté* du 22 novembre 1952 relatif au tirage au sort de l'emprunt extérieur 4 p. 100 1939 (p. 10928).


#### Ministère de la France d'outre-mer.


*Décret* du 30 octobre 1952 rejetant une délibération de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française, en date du 28 février 1952, tendant à étendre le bénéfice du régime de l'admission temporaire aux papiers kraft utilisés pour l'emballage des régimes de bananes destinés à l'exportation (p. 10929).

*Arrêtés* portant titularisation, nominations, réintégration, mise en position de mission et rectificatif (transmissions et travaux publics, mines et techniques industrielles) (p. 10929).

*Tableaux* d'avancement des commis principaux et aides-commis de l'administration centrale et des services extérieurs du ministère de la France d'outre-mer pour les années 1951 et 1952 et *arrêtés* portant promotions (p. 10929).

**Ministère du travail et de la sécurité sociale.**

*Arrêté* du 18 novembre 1952 fixant les modèles de statuts des unions de caisses de sécurité sociale et de caisses d'allocations familiales constituées en vue du recouvrement commun des cotisations (p. 10931).

**Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.**

*Arrêté* du 20 novembre 1952 abrogeant l'arrêté du 8 juin 1951 donnant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution du titre de combattant volontaire de la Résistance (p. 10932).

**Ministère de la santé publique et de la population.**

*Arrêté* du 20 novembre 1952 modifiant l'arrêté du 12 juillet 1952 relatif aux indemnités susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires et agents des hôpitaux psychiatriques publics (p. 10933).

**Ministère des postes, télégraphes et téléphones.**

*Arrêtés* du 19 novembre 1952 portant remises de débets (p. 10933).

## INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

**Assemblée nationale.** — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nomination de membres de commissions. — Convocations de commissions. — Réunion de commission. — Rectifications au compte rendu *in extenso* des séances des 18, 19 et 21 novembre 1952 (p. 10933).

**Conseil de la République.** — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 10935).

## INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunion de commission du lundi 24 novembre 1952. — Convocation de commission (p. 10936).

## INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 10937).

## AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

*Avis* relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 10937).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

*Avis* relatif au tirage de la quarante-quatrième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 10938).

*Avis* aux porteurs d'obligations 4 p. 100 1939 (emprunt émis aux Pays-Bas et en Suisse) (p. 10938).

*Avis* aux importateurs de café originaire et en provenance de Haïti (p. 10938).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

*Tarifs* de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 10938).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

*Avis* aux importateurs de café originaire et en provenance de Haïti (p. 10938).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

*Avis* de vacance du poste d'inspecteur de la population et de l'entr'aide sociale dans les départements du Jura et de Saône-et-Loire (p. 10941).

*Avis* de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice de Bourgoin (Isère) (p. 10941).

**Annonces** (p. 10942).

## SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(Publiés du 17 au 23 novembre 1952.)

### ASSEMBLEE NATIONALE

SESSION DE 1952

**Feuille 35.**


*Diminués physiques. — Organisation du reclassement social.* — Proposition de loi de M. Bernard Lafay (*suite*)..... p. 1089

*Crédits de reconstruction en faveur du département de la Seine-Inférieure. — Maintien de ces crédits initialement prévus pour 1952.* — Proposition de résolution de M. Lecanuet..... p. 1098

*Emission d'un emprunt à capital garanti et bénéficiant d'exemptions fiscales.* — Projet de loi..... p. 1098

*Salaire minimum national interprofessionnel garanti. — Variation en fonction du coût de la vie.* — Projet de loi. p. 1099

*Taux de l'assistance aux vieillards, infirmes, incurables. — Relèvement au niveau de celui de l'allocation temporaire.* — Proposition de loi de M. René Schmitt..... p. 1099

*Subvention en faveur de la Société des artistes décorateurs.* — Proposition de résolution de M. Faraud..... p. 1100

*Ratification de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces.* — Rapport par M. Billotte..... p. 1100

*Ouverture de crédits provisionnels. — Dépenses de fonctionnement et d'équipement de la défense nationale* (juin 1952). — Projet de loi..... p. 1102

*Loteries commerciales. — Autorisation sous certaines conditions.* — Proposition de loi de M. Raingeard..... p. 1102

*Légitimation adoptive.* — Proposition de loi de M. Baylet.... p. 1103

*Fabrication et vente des glaces et crèmes glacées. — Abrogation du décret du 29 mars 1949.* — Proposition de résolution de M. Caillavet..... p. 1109

*Régime des pensions civiles et militaires et ouverture de crédits. — Reforme.* — Proposition de loi de M. Emile Hugues ..... p. 1109

*Zone des anciennes fortifications de Paris et zone établie à titre de sauvegarde sur le territoire des communes de banlieue limitrophes. — Abrogation des dispositions législatives.* — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont. p. 1109

*Militaires de carrière. — Attribution d'une pension d'invalidité basée sur le taux du grade.* — Proposition de loi de M. Médecin..... p. 1110

*Liste des bénéficiaires du statut des grands invalides de guerre.* — Proposition de résolution de M. Médecin... p. 1110

*Attribution préférentielle des exploitations agricoles. — Modification des alinéas 2 et 3 de l'article 832 du code civil.* — Proposition de loi de M. Ramarony..... p. 1111

*Pommes de terre en provenance de pays étrangers. — Suspension de toutes importations.* — Proposition de résolution de M. Lucien Lambert..... p. 1111

*Imposition de la culture légumière des départements du Var et des Bouches-du-Rhône. — Revision de la décision du 7 mars 1952* — Proposition de résolution de M. Zunino..... p. 1111

*Rétablissement des pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'« Affaires algériennes » et « Départements d'outre-mer ».* — Proposition de loi de M. Badie..... p. 1112

*Crédits en faveur des anciens combattants. — Annulation du décret du 23 avril 1952 réduisant de 1.250 millions les crédits déjà votés en 1952.* — Proposition de loi de M. Tourné..... p. 1112

*Aide aux familles des mineurs tués dans la catastrophe du puits de Grosménil (Haute-Loire).* — Proposition de loi de M. Gabriel Roucaute..... p. 1113

*Annulation de l'augmentation du droit de timbre et du droit d'expédition.* — Proposition de loi de M. Tourné..... p. 1113

*Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée*..... pp. 1113 et 1117

*Allocation vieillesse des personnes non salariées. — Création d'une aide à domicile et de foyers-restaurants pour les vieillards.* — Rapport par M. Viatte..... p. 1113

*Enfant naturel reconnu dont l'un des parents est mort par fait de guerre. — Prolongation du délai pendant lequel une demande de légitimation judiciaire peut être introduite.* — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 1117

*Cession des droits à indemnité des dommages de guerre. — Complément à la loi du 28 octobre 1946.* — Proposition de loi de M. René Schmitt..... p. 1118

*Attribution préférentielle des locaux d'habitation. — Modification de l'article 1472 du code civil.* — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont..... p. 1118

*Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. — Modification de l'article 8.* — Proposition de loi de M. Moulon..... p. 1119

*Attractions et divertissements forains. — Relèvement de la base d'imposition et exonération pour certains divertissements de la taxe sur les spectacles.* — Proposition de loi de M. Marc Dupuy..... p. 1119

*Validation des années de services accomplies dans les usines façonnières de tabacs d'Alsace et de Lorraine entre 1919 et la date de nationalisation.* — Proposition de loi de M. Rosenblatt..... p. 1119

*Gratuité des repas aux élèves des centres d'apprentissage.* — Proposition de résolution de M. Gabriel Paul..... p. 1120

*Cent cinquantenaire de la mort héroïque du colonel Louis Delgres. — Commémoration officielle aux Antilles et à la Guyane.* — Proposition de résolution de M. Bissol. p. 1120

**Feuille 36.**

*Cent cinquantenaire de la mort héroïque du colonel Louis Delgres. — Commémoration officielle aux Antilles et à la Guyane.* — Proposition de résolution de M. Bissol (*suite*)..... p. 1121

*Amendes de simple police.* — Projet de loi..... p. 1122

*Dignité de Maréchal de France, à titre posthume, au général d'armée Leclerc de Hauteclocque.* — Projet de loi.... p. 1122

*Réforme du régime des pensions civiles et militaires. — Pension de réversion des veuves.* — Proposition de loi de M. Clostermann..... p. 1123

*Rétablissement des crédits supprimés destinés à la prophylaxie des maladies contagieuses des animaux et aux services vétérinaires. — Mesures propres à enrayer l'épizootie de fièvre aphteuse.* — Proposition de résolution de M. Védrines..... p. 1123

*Impôts non acquittés dans les délais déterminés. — Application de la majoration de 10 p. 100 avec plus de compréhension.* — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David ..... p. 1124

*Discrimination entre pensionnés anciens combattants bénéficiant d'annuités de campagnes doubles.* — Proposition de loi de M. Guérard..... p. 1124

*Modification du code d'instruction criminelle. — Du code de justice de l'armée et du code de justice de l'armée de mer.* — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 1124

*Fonctionnaires algériens. — Conditions de rémunération.* — Proposition de résolution de M. Rabier..... p. 1125

*Code pénal. — Modification de l'article 26 du code.* — Projet de loi ..... p. 1125

*Cinquième centenaire de la naissance de Léonard de Vinci. — Ouverture de crédits pour la commémoration.* — Rapport par M. Simonnet..... p. 1126

*Victimes de la loi de Vichy du 12 mai 1941. — Réparation des dommages causés.* — Proposition de loi de M. René Schmitt ..... p. 1126

*Médaille militaire et Légion d'honneur. — Accord aux anciens militaires de la guerre 1914-1918.* — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 1126

*Investissements agricoles et équipement rural. — Rétablissement des crédits bloqués par les décrets du 28 avril 1952.* — Proposition de résolution de M. Waldeck Rochet. p. 1127

*Exonération de la redevance pour droit d'usage d'un poste récepteur de T. S. F.* — Proposition de loi de M. Guislain ..... p. 1127

*Déclassement du canal de Saint-Dizier à Wassy.* — Rapport par M. Midol..... p. 1127

*Pilotes d'avion ou de planeur battant un record du monde. — Remboursement des frais.* — Rapport par M. Moynet. p. 1128

*Assistantes sociales appartenant aux administrations centrales. — Titularisation.* — Rapport par M. Alfred Coste-Floret ..... p. 1128

*Régions administratives.* — Rapport par M. Alfred Coste-Floret ..... p. 1129

*Pénalités à l'encontre de ceux qui portent des inscriptions sur les chaussées, les arbres et tous monuments naturels.* — Rapport par M. Médecin..... p. 1130

*Droits à pension de certains agents des chemins de fer secondaires.* — Rapport par M. Médecin..... p. 1130

*Aveugles de la Résistance. — Extension du bénéfice de la sécurité sociale.* — Rapport par M. Arbeltier..... p. 1131

*Elections municipales. — Rétablissement de certaines dispositions de la loi du 5 avril 1884.* — Proposition de loi de M. Emile Hugues..... p. 1131

*Taxe sur le terrain à bâtir. — Autorisation de réquisition* — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 1131

*Taxes perçues sur les aéroports. — Bénéfice pour les communes.* — Proposition de loi de Mme de Lipkowski... p. 1132

*Déportés et résistants ayant effectué un travail pour le compte de particuliers ou d'institutions publiques ou privées de l'Etat allemand. — Indemnité compensatrice.* — Proposition de résolution de Mme de Lipkowski. p. 1133

*Impôt sur les spectacles. — Fixation du champ d'application. — Exonération pour les foires et salons.* — Proposition de loi de M. Joseph Denais..... p. 1133

*Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée* ..... p. 1134

*Déportés et internés résistants et politiques internés pendant une période inférieure à trois mois.* — Proposition de loi de Mme Rose Guérin..... p. 1134
Rapport par M. Guislain..... p. 1145

*Apprentis des centres d'apprentissage publics. — Institution d'une prime mensuelle dite de vacances.* — Proposition de loi de Mme Gabriel Paul..... p. 1134

*Réduction de 50 p. 100 sur la Société nationale des chemins de fer français pour les jeunes âgés de moins de vingt et un ans.* — Propositions de résolution de M. Gabriel Paul ..... p. 1134

*Institution chaque année, pour les apprentis, d'une deuxième session du certificat d'aptitude professionnelle.* — Proposition de loi de Mme Vermeersch..... p. 1135

*Jeunes travailleurs salariés de moins de vingt ans.* — Bénéfice d'un congé annuel payé d'un mois et d'une prime de vacances. — Proposition de loi de M. Gabriel Paul. p. 1135

*Création d'une société d'études d'économie mixte pour l'aménagement général des régions comprises entre Rhône et Océan.* — Rapport par M. Alfred Coste-Floret. p. 1135

*Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945.* — Avis..... p. 1139

*Opérations de présentation des deux conseillers de la République représentant les Français en Tunisie.* — Rapport par M. Paul Coste-Floret..... p. 1139

*Variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti.* — Rapport par M. Courant..... p. 1141

*Sursis aux expulsions de certains occupants de bonne foi.* — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 1141

*Rapports des bailleurs et locataires de locaux à usage d'habitation.* — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 1142

*Réforme du régime des pensions civiles et militaires.* — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont..... p. 1142

*Institut national de la recherche agronomique.* — Annulation de la réduction de crédit. — Proposition de résolution de M. Signor..... p. 1142

*Réduction de 50 p. 100 sur les tarifs de la Société nationale des chemins de fer français à tous les malades hospitalisés dans les établissements de cure ou de soins.* — Proposition de loi de M. Mora..... p. 1143

*Conditions d'application de l'article 39 (§ VII) de la loi de finances du 14 avril 1952.* — Proposition de loi de M. Ramarony..... p. 1144

*Membres du service d'ordre blessés lors des échauffourées de la soirée du 28 mai 1952. — Attribution de récompenses et réparation des dommages.* — Proposition de résolution de Mme de Lipkowski..... p. 1144

*Sous-officiers, caporaux et sapeurs rengagés du corps des sapeurs-pompiers de Paris.* — Reclassement à l'échelle n° 4. — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont ..... p. 1144

*Circonstances de l'arrestation de M. Jacques Duclos.* — Lettre de M. le ministre de l'intérieur..... p. 1144

*Financement d'un plan quinquennal pour la construction de 250.000 logements d'habitations à loyer modéré.* — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 1145

*Aveugles enrôlés dans la Résistance.* — Allocation spéciale. — Rapport supplémentaire par M. Pradeau..... p. 1147

*Réparations à accorder aux victimes civiles de la guerre.* — Rapport par M. Guislain..... p. 1147

*Veuves de militaires de carrière.* — Ouverture d'un délai leur permettant de demander le bénéfice de l'allocation complémentaire. — Rapport par Mme de Lipkowski.... p. 1149

*Ascendants de guerre.* — Suppression des conditions d'âge pour l'octroi de la pension. — Admission au bénéfice de la sécurité sociale. — Rapport par Mme de Lipkowski ..... p. 1150

*Pension de la veuve du maréchal de France de Lattre de Tassigny.* — Rapport par Mme de Lipkowski..... p. 1151

*Taux de la redevance minière au titre de l'extraction du minerai de fer.* — Rapport par M. Quinson..... p. 1151

*Fonctionnaires faisant partie de la classe de recrutement de 1935. — Bénéfice des dispositions de l'ordonnance du 15 juin 1945.* — Rapport par M. Quinson..... p. 1152

# LOIS

**LOI n° 52-1252 du 24 novembre 1952 approuvant les comptes définitifs du budget local de la Nouvelle-Calédonie et dépendances pour les exercices 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946 et 1947 et du budget spécial des grands travaux et dépenses sanitaires sur fonds d'emprunt (exercice 1940)** (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Sont approuvés les comptes définitifs du budget local de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ci-après énumérés:

EXERCICE 1939

*Compte définitif du budget local de la Nouvelle-Calédonie.*

Ce compte, arrêté en recettes à la somme de soixante millions huit cent soixante-quatorze mille sept cent quarante-huit francs douze centimes (60.874.748,12 F) et en dépenses à celle de cinquante-deux millions neuf cent douze mille huit cent quatre-vingt-douze francs soixante-cinq centimes (52.912.892,65 F), présente un excédent de recettes de sept millions neuf cent soixante et un mille huit cent cinquante-cinq francs quarante-sept centimes (7.961.855,47 F) dont sept millions cinq cent dix-neuf mille quatre cent quatorze francs neuf centimes (7 millions 519.414,09 F) ont été versés à la caisse de réserve et le reste, soit quatre cent quarante-deux mille quatre cent quarante et un francs trente-huit centimes (442.441,38 F) a été versé au Trésor pour rembourser une avance faite au territoire.

EXERCICE 1940

*Compte définitif du budget local de la Nouvelle-Calédonie.*

Ce compte est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de cinquante-sept millions cinq cent vingt-quatre mille cent seize francs cinquante-six centimes (57.524.116,56 F). Mais, en réalité, les dépenses ont excédé les recettes de deux millions quatre cent vingt-neuf mille cinq cent cinquante-neuf francs vingt centimes (2.429.559,20 F). Ce déficit a été couvert par un prélèvement sur la caisse de réserve.

EXERCICE 1941

*Compte définitif du budget local de la Nouvelle-Calédonie.*

Ce compte, arrêté en recettes à la somme de cinquante-neuf millions huit cent trente-cinq mille cinq cent soixante-quatre francs soixante-dix-sept centimes (59.835.564,77 F) et en dépenses à celle de cinquante-quatre millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingts francs un centime (54 millions 699.180,01 F), présente un excédent de recettes de cinq millions cent trente-sept mille trois cent quatre-vingt-quatre francs soixante-seize centimes (5.137.384,76 F) qui a été versé à la caisse de réserve.

---

Loi n° 52-1252. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

*Assemblée nationale :*

Projet de loi n° 3233 ;
Rapport de M. Buriot, au nom de la commission des finances, n° 3685 ;
Adoption sans débat le 27 juin 1952.

*Conseil de la République :*

Transmission n° 335, année 1952 ;
Rapport de M. Saller, au nom de la commission des finances, n° 5119 ;
Adoption de l'avis sans débat le 19 novembre 1952.

*Assemblée nationale :*

Acte pris de l'avis conforme le 19 novembre 1952.

EXERCICE 1942

*Compte définitif du budget local de la Nouvelle-Calédonie.*

Ce compte, arrêté en recettes à la somme de soixante-dix-sept millions cinq cent dix mille quatre cent quatre-vingt-quinze francs trente-trois centimes (77.510.495,33 F) et en dépenses à celle de soixante-deux millions neuf cent dix-sept mille cent quatre-vingt-quatre francs huit centimes (62.917.184,08 F) présente un excédent de recettes de quatorze millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent onze francs vingt-cinq centimes (14.593.311,25 F) qui a été versé à la caisse de réserve.

EXERCICE 1943

*Compte définitif du budget local de la Nouvelle-Calédonie.*

Ce compte, arrêté en recettes à la somme de cent sept millions huit mille sept cent quatre-vingt-neuf francs treize centimes (107.008.789,13 F) et en dépenses à celle de quatre-vingt-neuf millions cinq cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-neuf francs quatre-vingt-sept centimes (89.557.189,87 F), présente un excédent de recettes de dix-sept millions quatre cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf francs vingt-six centimes (17.451.599,26 F) qui a été versé à la caisse de réserve.

EXERCICE 1944

*Compte définitif du budget local de la Nouvelle-Calédonie.*

Ce compte, arrêté en recettes à la somme de cent vingt-trois millions cinq cent sept mille cinq cent quarante-huit francs six centimes (123.507.548,06 F) et en dépenses à celle de cent six millions neuf cent soixante-quatorze mille cent soixante-six francs quatre-vingt-huit centimes (106.974.166,88 F) présente un excédent de recettes de seize millions cinq cent trente-trois mille trois cent quatre-vingt-un francs dix-huit centimes (16 millions 533.381,18 F) qui a été versé à la caisse de réserve.

EXERCICE 1945

*Compte définitif du budget local de la Nouvelle-Calédonie.*

Ce compte, arrêté en recettes à la somme de cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent trois mille quatre-vingt-dix francs quarante-deux centimes (184.503.090,42 F) et en dépenses à celle de cent soixante-deux millions trois cent quarante-deux mille cent soixante-neuf francs cinquante-cinq centimes (162 millions 342.169,55 F), présente un excédent de recettes de vingt-deux millions cent soixante et un mille vingt francs quatre-vingt-sept centimes (22.161.020,87 F) qui a été versé à la caisse de réserve.

EXERCICE 1946

*Compte définitif du budget local de la Nouvelle-Calédonie.*

Ce compte, arrêté en recettes à la somme de deux cent trente-sept millions six cent cinquante et un mille trois cent vingt-cinq francs quatre-vingt-un centimes (237.651.325,81 F) et en dépenses à celle de deux cent sept millions cinquante-trois mille cinq cent cinquante-cinq francs quatre-vingt-quinze centimes (207.053.555,95 F), présente un excédent de recettes de trente millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante-neuf francs quatre-vingt-six centimes (30.597.769,86 F) qui a été versé à la caisse de réserve.

EXERCICE 1947

*Compte définitif du budget local de la Nouvelle-Calédonie.*

Ce compte, arrêté en recettes à la somme de deux cent cinquante-quatre millions quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-quatre francs quarante-neuf centimes (254.094.754,49 F) et en dépenses à celle de deux cent quarante et un millions sept cent trente-huit mille deux cent quarante et un francs

quarante centimes (241.738.241,40 F), présente un excédent de recettes de douze millions trois cent cinquante-six mille cinq cent treize francs neuf centimes (12.356.513,09 F) qui a été versé à la caisse de réserve.

Art. 2. — Est approuvé le compte définitif des recettes et des dépenses du budget spécial des grands travaux et dépenses sanitaires sur fonds d'emprunt (exercice 1940), arrêté en recettes et en dépenses à la somme de un million neuf cent trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-six francs quinze centimes (1.934.786,15 F).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 24 novembre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
*Le président du conseil des ministres,*
ANTOINE PINAY.

*Le ministre de la France d'outre-mer,*
PIERRE PFLIMLIN.

**LOI n° 52-1253 du 24 novembre 1952 portant approbation du compte définitif du budget local de la Réunion (exercice 1945) (1).**

Après avis de l'Assemblée de l'Union française,

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

*Article unique.* — Est approuvé le compte définitif du budget local de la Réunion, exercice 1945, arrêté en recettes à la somme de deux cent soixante-six millions cinq cent onze mille cent soixante-dix-sept francs (266.511.177 F) et en dépenses à la somme de trois cent deux millions sept cent cinq mille cent cinq francs cinquante centimes (302.705.105,50 F), faisant apparaître un dépassement des dépenses sur les recettes de trente-six millions cent quatre-vingt-treize mille neuf cent vingt-huit francs cinquante centimes (36.193.928,50 F) qui a été couvert par une avance du Trésor, conformément aux dispositions de l'article 123 de la loi de finances du 31 décembre 1945.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 24 novembre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République
*Le président du conseil des ministres,*
ANTOINE PINAY.

*Le ministre de la France d'outre-mer,*
PIERRE PFLIMLIN.

(1) Loi n° 52-1253. TRAVAUX PRÉPARATOIRES

*Assemblée nationale :*

Projet de loi n° 3381 ;

Avis de l'Assemblée de l'Union française n° 3929 (avis discuté et adopté le 1er juillet 1952, après un rapport de M. Sylvestre au nom de la commission des affaires financières) ;

Rapport de M. Burlot, au nom de la commission des finances, n° 3683 ;

Adoption sans débat le 4 juillet 1952.

*Conseil de la République :*

Transmission n° 373, année 1952 ;

Rapport de M. Saller, au nom de la commission des finances, n° 529 ;

Adoption de l'avis sans débat le 19 novembre 1952.

*Assemblée nationale :*

Acte pris de l'avis conforme le 19 novembre 1952.

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Communiqué relatif à la remise des lettres de commission des hauts commissaires du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos en France.**

Le Président de la République a reçu:

Le mardi 16 septembre 1952:

Son Excellence le prince Buu Loc, qui lui a remis les lettres de commission l'accréditant en qualité de haut commissaire du Viet-Nam en France.

Le mardi 18 novembre 1952:

Son Altesse Royale le prince Sisowath Monireth, qui lui a remis les lettres de commission l'accréditant en qualité de haut commissaire du Cambodge en France.

Son Altesse Royale le prince Khamnao, qui lui a remis les lettres de commission l'accréditant en qualité de haut commissaire du Laos en France.

# DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

## MINISTERE DE LA JUSTICE

**Décret n° 52-1254 du 20 novembre 1952 portant extension de la compétence du conseil de prud'hommes de Grenoble à de nouvelles professions.**

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le livre IV du code du travail;

Vu la loi du 13 janvier 1939 relative à la situation, au regard de la législation du travail, des concierges d'immeubles à usage d'habitation, et notamment l'article 7 qui étend la compétence des conseils de prud'hommes aux différends relatifs aux contrats de louage de services conclus entre les concierges et leurs employeurs;

Vu le décret du 16 mars 1851 qui a créé un conseil de prud'hommes à Grenoble;

Vu les décrets des 18 juin 1864, 6 juillet 1870, 12 août 1886, 26 mai 1909 et 16 novembre 1950, qui ont réorganisé ce conseil;

Vu l'avis du conseil municipal de Grenoble en date du 24 mars 1950; ensemble les avis des conseils municipaux des autres communes comprises dans la circonscription territoriale du conseil de prud'hommes de Grenoble;

Vu l'avis de la chambre de commerce de Grenoble en date du 24 octobre 1950;

Vu l'avis du conseil général de l'Isère en date du 8 mai 1951;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les rubriques suivantes sont ajoutées à la nomenclature des professions figurant au tableau annexé au décret du 26 mai 1909 qui a réorganisé le conseil de prud'hommes de Grenoble:

A. — *Section de l'industrie.*

2e catégorie. — Miroitiers.

4e catégorie. — Cycles (constructeurs de); ramonage (entrepreneurs de); appareils frigorifiques (fabricants d'); appareils de T. S. F. (constructeurs d').

5e catégorie. — Abat-jour (fabricants d'); carburants; cartes postales (fabricants de).

6e catégorie. — Glaces alimentaires (fabricants de); imprimeurs sur étoffes; stoppage de vêtements; remmaillage.

B. — *Section de commerce.*

1re catégorie. — Concierges d'immeubles à usage d'habitation; gardiennage; police privée; articles de sports.

2e catégorie. — Herboristeries; maisons d'enfants.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 novembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

*Le garde des sceaux, ministre de la justice,*
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

*Le ministre du travail et de la sécurité sociale,*
PIERRE GARET.

## MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

### Décret portant nomination dans les cadres des officiers de réserve (armée de terre).

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 septembre 1952: page 9336, 2e colonne, Troupes métropolitaines, Génie, au lieu de: « M. Roy (Jean-Moïse-Joseph-Auguste) », lire : « M. Roy (Jean-Marie-Joseph-Auguste) ».

### Remises de débets.

Par arrêté du 5 novembre 1952, il est fait remise gracieuse à M. l'ex-capitaine Periou (René), actuellement au sanatorium de Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise), de la somme de 37.273 F indûment perçue au titre de la solde pendant la période du 12 juillet 1947 au 16 septembre 1947 et des avantages spéciaux F. F. L.

Par arrêté du 5 novembre 1952, il est fait remise gracieuse au soldat de 2e classe Boetsch (Joseph), du 8e bataillon de chasseurs portés, de la somme de 9.236 F indûment perçue au titre de la solde spéciale progressive et accessoire pendant la période du 7 décembre 1950 au 28 février 1951.

Par arrêté du 5 novembre 1952, il est fait remise gracieuse à M. le capitaine de Monchy (Charles), de la 1re compagnie du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, de la somme de 33.756 F restant due sur celle de 64.782 F indûment perçue au titre des allocations de solde pendant la période du 1er octobre 1949 au 30 octobre 1950.

Par arrêté du 5 novembre 1952, il est fait remise gracieuse à M. Charles Pietri, demeurant à Mazargues (Marseille), 21, avenue Philippe-Matheron, d'une somme de 30.212 F restant due sur celle de 61.800 F indûment perçue au titre de la délégation de solde pendant la période du 1er novembre 1943 au 31 décembre 1944.

Par arrêté du 5 novembre 1952, après versement de la somme de 26.000 F, il est fait remise gracieuse au garde Chicon (Paul), de la 7e légion de la garde républicaine, de la somme de 77.159 F et 1.053,25 deutschmarks représentant un trop-perçu d'allocation à caractère familial.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 novembre 1952: page 10432, 1re colonne, 5e texte, au lieu de: « Par arrêté du 19 octobre 1952, il est fait remise gracieuse à M. Berger (Alphonse), demeurant à l'Ecluse-des-Dumonts, près Auxerre (Yonne), de la somme de 3.760 F restant due sur celle de 7.560 indûment perçue au titre de la délégation de solde », lire: « Par arrêté du 13 octobre 1952, il est fait remise gracieuse à M. Berger (Alphonse), demeurant à l'Ecluse-des-Dumonts, près Auxerre (Yonne), de la somme de 3.760 F restant due sur celle de 7.560 F indûment perçue au titre de la délégation de solde ».

### Eléments de notation à prendre en compte pour l'établissement des notes chiffrées de certains fonctionnaires des services extérieurs du secrétariat d'Etat à la guerre et des personnels des mêmes catégories des cadres « guerre » relevant des services communs du ministère de la défense nationale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 octobre 1952: page 9790, article 3, au lieu de: « les éléments nos 1 à 10 et l'élément no 13 affectés du coefficient 2... », lire: « les éléments nos 1 à 10 et l'élément no 13 affecté du coefficient 2... ».

### Composition de la commission consultative des marchés d'armement.

Par arrêté du 20 novembre 1952, lorsque la commission consultative des marchés d'armement examine des projets de contrats préparés par le service des télécommunications d'armement, les représentants de la direction des études et fabrications d'armement sont:

MM. Leleu, ingénieur militaire général de 2e classe, directeur du service central des marchés;

Combaux, ingénieur militaire général de 2e classe, chef du service des télécommunications d'armement.

membres titulaires.

MM. Sanche, ingénieur militaire en chef de 2e classe;

Badiou, ingénieur militaire en chef de 2e classe des télécommunications d'armement,

membres suppléants.

### Génie maritime.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 15 novembre 1952, sont nommés aspirants de réserve du génie maritime, pour compter du 1er novembre 1952, et sont affectés à la direction des constructions et armes navales de Toulon, les ingénieurs civils diplômés de l'école nationale supérieure du génie maritime désignés ci-dessous:

M. Diéterlen (Stéphane), port matriculaire: Toulon.

M. Parizot (Bernard), port matriculaire: Toulon.

### Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 25 octobre 1952, la démission de son emploi offerte par Mme Dever (Marcelle), commis administratif à l'intendance militaire de Besançon, est acceptée à la date du 1er novembre 1952.

Par arrêté du 4 novembre 1952, la démission de son emploi offerte par Mme Beaubouchez (Germaine), commis administratif à l'intendance d'habillement de Lille, est acceptée à la date du 1er octobre 1952.

Par arrêté du 5 novembre 1952, la démission de son emploi, offerte par Mme Gourjault (Simone), commis administratif de la 1re région, est acceptée à la date du 1er mars 1950.

Toutefois, considérant que l'intéressée s'est placée dans une position irrégulière du 1er mars 1950 au 6 octobre 1952, Mme Gourjault (Simone) ne pourra plus être employée dans un service ou établissement militaire relevant du secrétariat d'Etat à la guerre.

### Personnels civils extérieurs de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 5 novembre 1952, obtient un avancement en classe dans le personnel administratif de gestion et d'exécution de la marine — dans l'emploi d'agent administratif — pour compter du 26 décembre 1952:

(Au choix.) M. Matillon (Léon), agent administratif de 3e classe.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 14 novembre 1952:

A. — Sont promus dans le personnel technique du commissariat de la marine:

*A l'emploi de chef de travaux 1er échelon.*

M. Le Tesson (Lucien), agent technique principal de 1re classe, pour compter du 15 octobre 1952.

*A l'emploi d'agent technique principal de 3e classe.*

1er tour (ancienneté). M. Salini (Antoine), agent technique de 1re classe, pour compter du 15 octobre 1952, avec un reliquat de bonifications de 7 jours.

B. — Obtiennent un avancement en classe dans le personnel technique du commissariat de la marine:

*Dans l'emploi d'agent technique principal.*

3e tour (choix). M. Le Borgne (Jean), agent technique principal de 3e classe, pour compter du 15 octobre 1952.

*Dans l'emploi d'agent technique.*

3e tour (choix). M. Fertil (Pierre), agent technique de 2e classe, pour compter du 15 octobre 1952, avec un reliquat de bonifications de 1 an 3 mois 15 jours.

Ces promotions et avancements donneront lieu au rappel de traitement correspondant.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine en date du 14 novembre 1952, est nommé dans le personnel technique du commissariat de la marine, pour compter de la date de cet arrêté:

*A l'emploi d'agent technique de 3e classe.*

(Spécialité de métallurgiste.)

2e tour (choix). M. Férey (Georges), ouvrier chef d'équipe ajusteur mécanicien de la direction du commissariat de la marine à Cherbourg.

## *Tableau des désignations coloniales du 25 novembre 1952.*

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de leur permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. C.

Toutefois, ceux d'entre eux qui font partie d'un détachement constitué rejoindront le lieu de rassemblement fixé à la date indiquée par le département.

D'autre part, les sous-officiers et hommes de troupe en provenance des corps d'Afrique du Nord rejoindront, à l'issue de leur permission, l'une des formations suivantes:

*a*) Le G. I. T. C. M., s'ils sont désignés pour l'Indochine et quel que soit le lieu de leur permission;

*b*) Le D. I. T. C. de Marseille, s'ils sont désignés pour un territoire autre que l'Indochine et s'ils ont bénéficié de leur permission en métropole;

*c*) Leur corps d'origine, s'ils sont désignés pour un territoire autre que l'Indochine et s'ils ont bénéficié de leur permission en Afrique du Nord.

Le commandant du D. I. T. C. doit, en tout état de cause, être informé de tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille pour les militaires devant servir dans les cadres;

Du service colonial de Bordeaux ou de Marseille pour ceux devant servir hors cadres.

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Les demandes de concession de passage gratuit formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille sont à adresser, par la voie hiérarchique, dès leur désignation coloniale:

1° Pour les militaires dans les cadres: au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.), section Transports, 27, rue Oudinot, à Paris (7e);

2° Pour les militaires hors cadres: au service colonial:

De Bordeaux, 2, rue Esprit-des-Lois, pour la Côte française d'Afrique et les Antilles;

De Marseille, 38 et 40, boulevard de la Major, pour la Côte française des Somalis, Madagascar, le Pacifique et l'Océanie.

IV. — *a*) L'acheminement des familles sur l'Indochine est suspendu jusqu'à nouvel ordre;

*b*) L'acheminement des familles de militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, Madagascar, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés.

Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille.

### I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

1° Embarquement à partir du 5 décembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

**Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.**

*Sous-lieutenant.*

M. André (Lucien), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (régularisation).

2° Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

**Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRE

*Intendant militaire de 2e classe.*

Leclerc (Jean), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires (régularisation), précédemment désigné pour l'Afrique équatoriale française, n'a pas rejoint.

3° Embarquement à partir du 1er janvier 1953.

Pour servir hors cadres.

**Service de santé colonial.**

*Médecin commandant.*

M. Binson (Gaston), direction du service de santé de la 9e région militaire (régularisation).

4° Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Lieutenant-colonel.*

M. Brunot (Henri), 4e régiment d'infanterie coloniale.

M. Vivet (Roger), régiment colonial de chasseurs de chars.

*Capitaines.*

MM.

Delattre (Jean), 2e bataillon d'infanterie coloniale, groupement des unités de base, Cherbourg.

Douguet (Henri), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.

Weil (Edmond), dépôt des isolés des troupes coloniales (blindés).

*Lieutenants.*

MM.

Mazzoni (Guy), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9 (transmissions).

Laurent (Claude), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

B. — **Artillerie coloniale.**

*Chefs d'escadrons.*

MM.

Julien (Louis), 1/2 régiment d'artillerie coloniale.

Cieutat (Gaston), 458e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale.

*Capitaine.*

M. Gache (André), 1er régiment d'artillerie coloniale.

*Lieutenant.*

M. Poisson (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, titre S. M. B. C. comptable.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

*a*) AUTO-CHARS

*Lieutenant.*

M. Gaudin (René), 59e compagnie de réparations divisionnaire.

*b*) TRANSMISSIONS

*Lieutenant.*

M. Fourcade (Marcel), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux détaché centre colonial d'instruction de transmissions.

D. — **Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

*Commandant.*

M. Hellenis (Gabriel), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

E. — **Chancellerie coloniale.**

*Lieutenant.*

M. Getten (Robert), 3e régiment d'infanterie coloniale.

5e Embarquement à partir du 25 février 1953.
Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Lieutenant.*

M. Royal (Dominique), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

B. — **Artillerie coloniale.**

*Lieutenant.*

M. Rouillon (Pierre), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.

6e Embarquement à partir du 15 mars 1953.
Pour servir dans les cadres.

**Infanterie coloniale.**

*Lieutenant.*

M. Parneix (André), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5 (transmissions).

ANNULATIONS DE DÉSIGNATIONS OUTRE-MER

Sont annulées les désignations, pour continuer leurs services en Afrique occidentale française, des officiers ci-après:

M. le lieutenant d'infanterie coloniale Berthoumeau (François), de la compagnie d'état-major des troupes coloniales, section d'études et d'informations des troupes coloniales (embarquement à partir du 25 décembre 1952) (*Journal officiel* du 25 septembre 1952) (régularisation). Cet officier est désigné, par ailleurs, pour servir en Extrême-Orient.

M. le médecin capitaine du service de santé colonial Bapst (Pierre), du commandement en chef des forces terrestres alliées « Centre Europe » (embarquement à partir du 25 septembre 1952) (*Journal officiel* du 26 avril 1952) (régularisation).

## II. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

1e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.
Pour servir dans les cadres.

**Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTO-CHARS

*Capitaine.*

M. Cheron (André), dépôt des isolés des troupes coloniales.

2e Embarquement à partir du 10 janvier 1953.
Pour servir dans les cadres.

**Artillerie coloniale.**

*Lieutenant.*

M. Lafon (Jean), 1er régiment d'artillerie coloniale.

3e Embarquement à partir du 25 janvier 1953.
Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Capitaine.*

M. Condé (Paul), 4e régiment d'infanterie coloniale.

*Lieutenant.*

M. Javelaud (René), compagnie d'état-major des troupes coloniales.

B. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

*Lieutenant.*

M. Besançon (Lucien), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

ANNULATIONS DE DÉSIGNATIONS OUTRE-MER

Sont annulées les désignations, pour continuer leurs services en Afrique équatoriale française, des officiers ci-après:

M. le capitaine d'infanterie coloniale Morere (Jean), du 3e régiment d'infanterie coloniale (embarquement à partir du 25 juillet 1952) (*Journal officiel* du 25 mai 1952) (régularisation). Cet officier est désigné, par ailleurs, pour servir à Madagascar.

M. l'intendant militaire de 2e classe de l'intendance coloniale Leclerc (Jean), du ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires (embarquement à partir du 10 janvier 1953) (*Journal officiel* du 25 octobre 1953) (régularisation). Cet officier est désigné, d'autre part, pour servir en Afrique occidentale française.

M. le médecin lieutenant du service de santé colonial Guillot (Jean), de la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes « Pour servir hors cadres » (embarquement à partir du 25 novembre 1953) (*Journal officiel* du 25 septembre 1952) (régularisation).

## III. — POUR SERVIR A MADAGASCAR

1e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.
Pour servir dans les cadres.

**Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTO-CHARS

*Capitaine.*

M. Therrode (Pierre), 58e compagnie de réparations divisionnaire.

2e Embarquement à partir du 25 janvier 1953.
Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Lieutenant-colonel.*

M. Farcet (Jean), E. M. P. I. C., groupement de réception du matériel et de liaison.

*Capitaines.*

MM.
Laporte (Jean), E. M. P. I. C., état-major de la base de Cherbourg.

Morere (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale, précédemment désigné pour l'Afrique équatoriale française, n'a pas rejoint (régularisation).

B. — **Parachutiste.**

*Chef de bataillon.*

M. Dubois (Robert), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, inspection des troupes aéroportées.

C. — **Artillerie coloniale.**

*Lieutenant.*

M. Decauvadeine (Yves), 1er régiment d'artillerie coloniale.

## IV. — POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

1e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.
Pour servir dans les cadres.

**Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

*Capitaine.*

M. Aveline (Guy), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires, intendance de la F. O. M., Marseille.

2e Embarquement à partir du 25 janvier 1953.
Pour servir dans les cadres.

**Artillerie coloniale.**

*Lieutenant.*

M. Perrot (Henri), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.

## V. — POUR SERVIR AU PACIFIQUE

1e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.
Pour servir dans les cadres.

**Infanterie coloniale.**

*Capitaine.*

M. Rousselin (Philippe), E. M. P. I. C., ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

2e Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

Pour servir dans les cadres.

**Services des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLE

*Lieutenant.*

M. Potier (Roger), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

## VI. — POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

1e Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

**A. — Infanterie coloniale.**

*Sous-lieutenant.*

M. Delaire (Bertrand), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, hors tour, volontaire (régularisation).

**B. — Parachutistes.**

*Lieutenants.*

MM.

Babey (Jacques), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, hors tour (régularisation).

Feat (Francis), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, hors tour (régularisation).

Tisserand (Louis), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, hors tour (régularisation).

**C. — Artillerie coloniale.**

*Lieutenant.*

M. Berteina (Jacques), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, hors tour, volontaire (régularisation).

2e Embarquement à partir du 15 décembre 1952.

**Parachutistes.**

*Capitaine.*

M. Cogno-Bourdieu (Georges), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (régularisation).

*Lieutenants.*

MM.

Chardiny (Jacques), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (régularisation).

Desrousseaux (Georges), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (régularisation).

3e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

**A. — Infanterie coloniale.**

*Lieutenant.*

M. Bretin (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, hors tour, volontaire (régularisation).

**B. — Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

*Lieutenant.*

M. Mazza (Olympe), direction centrale de l'intendance, inspection technique de l'habillement, hors tour, volontaire (régularisation).

**C. — Chancellerie coloniale.**

*Lieutenant.*

M. Gentzbittel (René), secrétariat général permanent de la Défense nationale, hors tour, volontaire (régularisation).

4e Embarquement à partir du 10 janvier 1953.

**A. — Artillerie coloniale.**

*Sous-lieutenant.*

M. David (Emile), Dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de de Paris.

**B. — Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

*Capitaine.*

M. Andriot (René), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

5e Embarquement à partir du 15 janvier 1953.

**A. — Infanterie coloniale.**

*Lieutenant-colonel.*

M. Rives (Roger), 110e régiment d'infanterie coloniale, hors tour, volontaire.

**Parachutistes.**

*Capitaines.*

MM.

Pradere-Niquet (Daniel), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

Kermarrec (Louis), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

*Lieutenants.*

MM.

Lahner (Robert), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

Faron (Jacques), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

6e Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

**A. — Infanterie coloniale.**

*Chefs de bataillon.*

MM.

Godefroy (Roger), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, hors tour, volontaire (régularisation).

Mazet (Jacques), 110e régiment d'infanterie coloniale, hors tour, volontaire (régularisation).

**Capitaines.**

MM.

Hilliquin (Raymond), régiment colonial de chasseurs de chars (blindé).

Murray (Robert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (blindé).

*Lieutenants.*

MM.

Dubalen (Pierre), régiment colonial de chasseurs de chars (blindé).

Raynaud (Pierre), régiment colonial de chasseurs de chars (blindé).

Gillet (Félicien), régiment colonial de chasseurs de chars (blindé).

Berthoumeau (François), compagnie d'état-major des troupes coloniales, section d'études et d'informations des troupes coloniales, précédemment désigné pour l'Afrique occidentale française, n'a pas rejoint (régularisation).

Morin (Roger), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9 (transmissions), hors tour, volontaire (régularisation).

**B. — Artillerie coloniale.**

*Lieutenant-colonel.*

M. Ansidei (Pierre), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.

*Chef d'escadron.*

M. Hourcabie (Guy), E. M. P. A. C., état-major des forces armées guerre.

*Lieutenants.*

MM.

Richard (René), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.

Merignac (Jacques), 2/3e régiment d'artillerie coloniale.

Breyne (Robert), 1/8e régiment d'artillerie coloniale.

Benoist (Roger), 1er régiment d'artillerie coloniale.

**C. — Intendance coloniale.**

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

*Lieutenants.*

MM.

Billerach (Louis), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

Hocquette (Pierre), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

**D. — Adjoint administratif des corps de troupe coloniaux.**

*Capitaine.*

M. Gallois (Marcel), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, hors tour, volontaire (régularisation).

**E. — Chancellerie coloniale.**

*Capitaine.*

M. Desrosiers (Léon), compagnie d'état-major des troupes coloniales, direction des troupes coloniales.

7e Embarquement à partir du 1er février 1953.

**Infanterie coloniale.**

*Chef de bataillon.*

M. Pagnier (Pierre), centre d'instruction colonial de l'arme blindée, détachement liquidateur.

8e Embarquement à partir du 10 février 1953

**Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRE

*Intendant militaire de 1re classe.*

M. Grandy (Jean), intendance habillement Bordeaux.

9e Embarquement à partir du 25 février 1953.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Sous-lieutenants.*

MM.

Broussot (Joseph), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, hors tour, volontaire (régularisation).

Duval (Eugène), 110e régiment d'infanterie coloniale, hors tour, volontaire (régularisation).

Fontana (Georges), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, hors tour, volontaire (régularisation).

B. — **Artillerie coloniale.**

*Lieutenants.*

MM.

Poirier (Pierre), 1/7e régiment d'artillerie coloniale.

Leblanc (Jean), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

C. — **Service de santé colonial.**

*Médecin-commandant.*

M. Monet (Henri), dépôt des isolés des troupes coloniales, hors tour, volontaire (régularisation).

10e Embarquement à partir du 25 mars 1953.

**Artillerie coloniale.**

*Lieutenants.*

MM.

Lenoble (Claude), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.

Olivier (Ernest) 1/2e régiment d'artillerie coloniale.

Jérôme (Aimé), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, hors tour, volontaire (régularisation).

ANNULATIONS DE DÉSIGNATIONS OUTRE-MER

Sont annulées les désignations, pour continuer leurs services en Extrême-Orient, des officiers ci-après:

M. le chef de bataillon d'infanterie coloniale Carteau (Armand), du dépôt des isolés des troupes coloniales (embarquement à partir du 25 mars 1951) (*Journal officiel* du 28 octobre 1950) (régularisation).

M. le lieutenant d'infanterie coloniale Lacour (André), du dépôt des isolés des troupes coloniales (embarquement à partir du 25 décembre 1952) (*Journal officiel* du 25 juillet 1952) (régularisation).

M. le médecin commandant du service de santé colonial Kersaudy (Arsène), de l'hôpital militaire 294 (embarquement à partir du 25 décembre 1950) (*Journal officiel* du 27 septembre 1950 (régularisation).

NOTA. — Les officiers du service de santé colonial ayant figuré au tableau de départ outre-mer feront l'objet d'une désignation à une date ultérieure.

ASPIRANT

**POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

**Infanterie coloniale.**

Laporte (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, hors tour, volontaire (régularisation).

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

**I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

(Pour servir dans les cadres.)

1e Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Adjudant-chef.*

Pharisat (Georges), 1er régiment d'infanterie coloniale, B. C. S.

*Adjudants.*

Tonneau (Gervais), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. C. S., B. E. de comptabilité.

Riche (Robert), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Pozzobon (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Geffroy (André), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de comptabilité.

Bechard (Paul), 1er régiment d'infanterie coloniale, B. C. S.

Nicolas (Yvon), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Garbani (Henri), 1er régiment d'infanterie coloniale, B. E. de comptabilité.

Rebmann (Paul), 110e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'arme.

*Sergents-chefs.*

Burellier (René), section d'études et d'informations des troupes coloniales, centre de documentation colonial de Grenoble (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), C. A. T. 2 d'arme.

Bregeron (René), 1er bataillon de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme.

boeglin (Antoine), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Clause (Jean-Charles), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, B. E. d'arme.

Pelloni (Lazare), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Henniquaux (Marcel), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de comptabilité, B. E. d'arme.

*Sergents.*

Bichelot (Emile), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Legeron (Michel), dépôt des isolés des troupes coloniales, non certifié.

Luiggi (Jacques), 4e régiment d'infanterie coloniale, non certifié

a) SPÉCIALISTES « BLINDÉS COLONIAUX »

*Sergent-chef.*

Pugliesi (Joseph), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 2 d'arme.

b) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

*Sergents.*

Robart (Paul), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, 251 Transmissions.

Hazart (Paul), centre colonial d'instruction des transmissions, C. A. T. 2, Exploitation radio.

B. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

*Adjudant-chef.*

Quiquerez (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. S. Auto.

*Adjudant.*

Filosa (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. E. Auto.

*Maréchaux des logis-majors et maréchal des logis chef.*

Martin (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 auto.

Stefani (Simon), régiment colonial de chasseurs de chars, B. S. auto.

Alanyou (Guy), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. S. auto.

*Maréchal des logis.*

Lopez (Michel), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 auto.

ARMEMENT ET OPTIQUE

*Adjudants.*

Loichot (Aimé), 1er régiment d'artillerie coloniale, B. S. d'armurier.

Frabel (Marcel), 24e régiment d'infanterie coloniale, B. S. d'armurier.

CONSTRUCTIONS

*Adjudant-chef.*

Barthouet (Jean), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, B. S. conducteur de travaux.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Corps du service des matériels et bâtiments coloniaux:
Branche armement et optique: deux hommes de troupe.
Branche ateliers généraux: deux hommes de troupe (1).

**C. — Agents des corps de troupe coloniaux.**

*Sergent-chef.*

Dia Amate, groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 de comptabilité.

**D. — Chancellerie coloniale.**

*Adjudant-chef.*

Daladouire (Paul), dépôt des isolés des troupes coloniales, B. E. de chancellerie.

**E. — Intendance coloniale.**

*Sergent.*

Martin (Jacques), centre territorial secondaire d'administration et de comptabilité à Fréjus, C. A. T. 2 bureaux.

CORDONNIER

*Sergent-major.*

Murati (Pierre), 4e régiment d'infanterie coloniale, brevet de maître ouvrier spécialiste cordonnier.

DÉSIGNATION NUMÉRIQUE

Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux: un homme de troupe.

2° Embarquement à partir du 25 février 1953.

**A. — Infanterie coloniale.**

*Adjudant-chef.*

Jouan (Amédée), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme.
Latruwe (Jules), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, B. C. S. d'arme.

*Adjudants.*

Rossi (Pierre), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme.
Laurent (Georges), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.
Buton (Louis), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme.
Botta (Raymond), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. d'arme.
Colet (Franck), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.
Dubois (Maurice), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 de comptabilité, B. E. d'arme.
Greiet (André), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 de comptabilité.

*Sergent-chef.*

Hœnicke (Jacques), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.

*Sergents.*

Abeille (Lucien), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 de comptabilité.
Diagne Saliou, 13e régiment de tirailleurs sénégalais, 251 transm.
Kuntz (René), 6e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.
Perez (Isidore), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.
Ruez (Paul), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, C. A. T. 2 d'arme.

**B. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

*Maréchal des logis.*

Demajaux (François), 1/7e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 auto.

**C. — Intendance coloniale.**

*Sergent-major et sergent-chef.*

Carasco (Edouard), direction régionale de l'intendance de la 10e région militaire, C. A. T. 2 exploitation.
Lony (Homère), intendance de la France d'outre-mer à Bordeaux, B. E. bureaux.

(1) Vacances réservées à un engagé et un rengagé au titre de l'Afrique occidentale française.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

**A. — Spécialistes blindés coloniaux.**

*Sergent-chef.*

Varlet (Valentin), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 de l'arme blindée, B. E. d'arme.

*Sergent.*

Bannier (Louis), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 de l'arme blindée.

**B. — Service de santé colonial.**

*Sergent-major.*

Sauve (Henri), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. de secrétaire-comptable.

*Sergent.*

Barre (Henry), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 2 d'infirmier.

**II. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

**A. — Infanterie coloniale.**

*Adjudant-chef.*

Leleu (André), ministère des forces armées « guerre », section de documentation scientifique (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. d'arme.

*Sergent.*

Bon (Jérôme), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1er bataillon du régiment de marche du Tchad: vingt-deux hommes de troupe (1).

*a)* SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

DÉSIGNATION NUMÉRIQUE

1er bataillon du régiment de marche du Tchad: un homme de troupe.

*b)* TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

*Sergent-chef.*

Woehrel (Henry), régiment colonial de chasseurs de chars, 351 trans.

*Sergent*

Roy (Serge), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, C. A. T. 2 exploitation radio.

**B. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

*Maréchal des logis-major.*

Renaudat (Pierre), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), C. A. T. 2 de comptabilité.

ARMEMENT ET OPTIQUE

*Adjudant.*

Floch (Yves), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. S. d'artificier.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Corps du service des matériels et bâtiments coloniaux:
Branche « Comptable »: un homme de troupe (2).
Branche « Armement et optique »: deux hommes de troupe.
Branche « Ateliers généraux »: deux hommes de troupe (3).
Branche « Construction »: un homme de troupe (2).

(1) Vacances réservées à sept engagés et quinze rengagés au titre de l'Afrique équatoriale française.
(2) Vacance réservée à un engagé au titre de l'Afrique équatoriale française.
(3) Vacances réservées à deux engagés au titre de l'Afrique équatoriale française.

C. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

*Adjudant-chef.*

Frayssinhes (Henri), section d'études et d'information des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. S. de comptabilité.

D. — **Intendance coloniale.**

*Sergent-chef.*

Pageard (Paul), intendance des camps du Sud-Est à Fréjus, C. A. T. 2 bureaux.

2e Embarquement à partir du 25 février 1953.

**Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

*Adjudant.*

Dreyfus (Charles), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, B. E. auto.

Pour servir hors cadres.

1er Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

**Service de santé colonial.**

*Sergent-major.*

Goulle (Guy), hôpital militaire n° 294, B. S. de maître infirmier.

2e Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Sergent-major.*

Fabrizy (Paul), compagnie d'état-major des troupes coloniales de la C. S., B. E. de comptabilité.

B. — **Artillerie coloniale.**

*Maréchal des logis-major.*

Ferris (Bernard), 2/3e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 de comptabilité.

III — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Pour servir dans les cadres.

1er Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Adjudant.*

Baronnet (Pierre), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. d'arme.

*Sergents.*

Arnaud (René), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme.

Kowalczyk (Simon), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, breveté parachutiste, inapte aux troupes aéroportées.

*a*) SPÉCIALISTES BLINDÉS COLONIAUX

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Régiment colonial de chasseurs de chars: cinq hommes de troupe.

*b*) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

*Adjudant-chef.*

Arnaud (Emile), centre mobilisateur du 2e bataillon de dragons portés, B. S. d'exploitation radio.

*Sergent.*

Bonbony (Guy), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, C. A. T. 2 technique radio.

B. — **Artillerie coloniale.**

*Adjudants.*

Dick (Albert), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale, B. E. d'arme.

Capitaine (Jean), 1/11e régiment d'artillerie coloniale. — B. C. S.

*Maréchal des logis chef.*

Hascoet (Gabriel), 2/3e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

*Maréchal des logis.*

Bourven (Jean), 1er régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/3e régiment d'artillerie coloniale: quatre hommes de troupe (1).

Annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales: un homme de troupe.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

*Adjudant-chef.*

Mikel (Georges), régiment colonial de chasseurs de chars, B. E. de comptabilité.

ARMEMENT ET OPTIQUE

*Adjudants-chefs.*

Brienne (Ernest), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale, B. S. d'armurier.

Florens (Aphel), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. S. d'armurier.

*Adjudant.*

Desvernois (Aimé), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, B. S. d'armurier.

*Maréchaux des logis-majors.*

Decain (Yves), 1er régiment d'infanterie coloniale, B. S. d'armurier.

Truffot (Henri), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, B. S. d'armurier.

CONSTRUCTIONS

*Maréchal des logis.*

Denniel (Emile), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de maçon.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

**Corps du service des matériels et bâtiments coloniaux:**

Branche « Comptable »: un homme de troupe (2).

Branche « Constructions »: six hommes de troupe (3).

D. — **Chancellerie coloniale.**

*Adjudant-chef.*

Guillou (Jean), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. S. de chancellerie.

E. — **Service de santé colonial.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales: deux hommes de troupe.

2e Embarquement à partir du 25 février 1953.

A. — **Artillerie coloniale.**

*Maréchal des logis.*

Postaire (Pierre), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

ARMEMENT ET OPTIQUE

*Maréchal des logis chef.*

Linier (André), 5e régiment de tirailleurs sénégalais, B. S. d'armurier.

(1) Vacances uniquement réservées à des engagés au titre de Madagascar.

(2) Vacance réservée à un engagé au titre de Madagascar.

(3) Vacances réservées à quatre engagés et deux rengagés au titre de Madagascar.

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

**Service de santé colonial.**

*Adjudant.*

Stroh (Frédéric), 4e régiment d'infanterie coloniale, B. E. d'infirmier

**IV. — POUR SERVIR A LA REUNION**

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

**A. — Infanterie coloniale.**

*Sergent.*

Hentzel (Charles), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1er bataillon du régiment de marche du Tchad: vingt-deux hommes de troupe (1).

**B. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

*Maréchal des logis-major.*

Grognard (Jean), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, B. S. auto.

**C. — Agents des corps de troupe coloniaux.**

*Sergent-chef.*

Colombet (Georges), centre colonial d'instruction des transmissions, B. E. de comptabilité.

**V. — POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

**A. — Infanterie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1er régiment d'infanterie coloniale: un homme de troupe.
3e régiment d'infanterie coloniale: un homme de troupe.
2e bataillon d'infanterie coloniale: un homme de troupe.
Groupement d'instruction et de transit colonial en métropole: un homme de troupe.
Dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille: deux hommes de troupe.

*a)* MUSICIEN

*Soldat.*

Lajournade (Germain), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 1 de musicien

*b)* TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

*Adjudant-chef.*

Illy (Lucien), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9, C. A. T. 2 technique fil.

*Sergent-chef.*

Olivieri (Louis), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9, C. A. T. 2 exploitation radio.

*Sergents.*

Laemmel (Charles), régiment colonial de chasseurs de chars, B. E. exploitation radio.
Crenn (Jean), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, C. A. T. 2 technique radio.
Mouttou Vangadessalem, centre colonial d'instruction des transmissions, 222/trans.

**B. — Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/2e régiment d'artillerie coloniale: un homme de troupe.
2/3e régiment d'artillerie coloniale: un homme de troupe.
1/11e régiment d'artillerie coloniale: un homme de troupe.

(1) Vacances réservées à dix engagés et douze rengagés au titre de Madagascar-Réunion.

**C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

*Adjudant.*

Maumary (Henri), 1er régiment d'artillerie coloniale, B. E. auto.

**D. — Agents des corps de troupe coloniaux.**

*Sergent-chef.*

Marguerite (Paul), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales, B. E. de comptabilité.

2° Embarquement à partir du 25 février 1953.

**A. — Infanterie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

3e régiment de tirailleurs sénégalais: un homme de troupe.
6e régiment de tirailleurs sénégalais: un homme de troupe.
13e régiment de tirailleurs sénégalais: un homme de troupe.

**B. — Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Régiment d'artillerie coloniale de Tunisie: quatre hommes de troupe.

**VI. — POUR SERVIR AUX ANTILLES**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

**Service de santé colonial.**

*Sergent.*

Garnier (André), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'infirmier.

2° Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

**A. — Musiciens.**

*Caporal.*

Chabonsky (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 1 de musicien.

*Soldat.*

Tanguy (Julien), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 1 de musicien.

**B. — Artillerie coloniale.**

*Adjudant.*

Pinguet (Pierre), 2/3e régiment d'artillerie coloniale, B. E. d'arme.

*Maréchal des logis chef.*

Cligny (Jacques), 2/3e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

*Maréchal des logis.*

Lavillard (Martial), 458e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

**C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

ARMEMENT ET OPTIQUE

*Maréchal des logis chef.*

Tardif (Apollon), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 d'armurier.

**VII. — POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

**A. — Infanterie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1er régiment d'infanterie coloniale: un homme de troupe (1).
4e régiment d'infanterie coloniale: un homme de troupe (1).
110e régiment d'infanterie coloniale: un homme de troupe (1).
Dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille: un homme de troupe (1).

(1) Vacances réservées uniquement à des soldats non titulaires d'un C. A. T. 1 ou C. A. T. 2.

e) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

*Sergents.*

Durel (Jean), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, C. A. T. 2 technique radio.

Lassere (Henri), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux, C. A. T. 2 exploitation fil.

B. — **Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

1/11e régiment d'artillerie coloniale: un homme de troupe (1).

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

CONSTRUCTIONS

*Adjudant-chef.*

Roques (René), section d'études et d'informations des troupes coloniales, Paris (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. de surveillant de travaux.

2e Embarquement à partir du 25 février 1953.

**Artillerie coloniale.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Régiment d'artillerie coloniale de Tunisie: deux hommes de troupe (1).

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

**Service de santé colonial.**

*Adjudant-chef.*

Becker (Achille), direction du service de santé de la France d'outre-mer (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. E. de secrétaire comptable.

VIII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

1e Embarquement à partir du 15 décembre 1952.

**Agent des corps de troupe coloniaux.**

*Sergent-major.*

Thiam Mathar, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes, B. E. de comptabilité.

2e Embarquement à partir du 25 décembre 1952.

A. — **Chancellerie coloniale.**

*Adjudant.*

Pichon (Robert), compagnie d'état-major des troupes coloniales, B. E. de chancellerie.

B. — **Intendance coloniale.**

*Sergent-major.*

Douillet (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 bureaux.

C. — **Service de santé colonial.**

*Adjudant.*

Diop (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. d'infirmier.

3e Embarquement à partir du 25 janvier 1953.

A. — **Infanterie coloniale.**

*Adjudants.*

Lombard (Robert), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Francheschi (Antoine), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. d'arme.

Guillermin (Robert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

(1) Vacances réservées à des canonniers non titulaires du C. A. T. 1 ou d'un C. A. T. 2.

*Sergents-chefs.*

Gougeon (Raymond), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Penninchx (Henri), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), C. A. T. 2 de comptabilité.

Verrier (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Marquet (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Charneau (Léon), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Bertrand (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

*Sergents.*

Toudic (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Jauniaux (Michel), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme.

Beatrix (Robert), 3e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Urima (Maurice), 3e régiment d'infanterie coloniale, non certifié.

Guyomar (Joseph), 2e bataillon d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Cesca (Pierre), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, B. E. d'arme.

Manset (Marcel), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Wallois (Gérard), 1er régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de chiffreur.

Saint-Aime (Ignace), compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'arme.

Ritter (Jacques), 110e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Druon (Claude), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad, C. A. T. 2 d'arme.

Binder (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Kane (Paul), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.

Papy (Louis), 21e régiment d'infanterie coloniale, non certifié.

Pietri (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

Morin (Marcel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.

Noël (Claude), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Oger (Gérard), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.

Babin (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Blanc (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Grosjean (Serge), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Rouvière (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.

Fièvre (Marcel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.

Guilbaud (Henri), 4e régiment d'infanterie coloniale, non certifié.

Perret (Daniel), école de formation des officiers d'active de Coëtquidan, non certifié.

Delbruyère (Paul), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.

Pecheur (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.

Murat (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.

Maloubier (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, non certifié.

Chopin (Marcel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Comba (Paul), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 1 d'arme.

Deguardia (Xavier), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Humbert (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Boye (Abdou), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

Crepin (Robert), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9, C. A. T. 2 d'arme.

Neu (Robert), groupement d'exploitation et de transit colonial en métropole, non certifié.

Leblanc (Robert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

a) Spécialistes « Blindés coloniaux »

*Sergents.*

Aparicio (Etienne), régiment colonial de chasseurs de chars, C. A. T. 2 de l'arme blindée.
Darsoulant (Gaston), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.
David (Etienne), 4e régiment d'infanterie coloniale, non certifié.
Henry (Francis), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Lebeaux (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale, B. E. de l'arme blindée.
Ledain (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale, C. A. T. 2 de l'arme blindée.

b) Télégraphistes coloniaux

*Adjudant-chef.*

Brochignac (Yves), centre colonial d'instruction des transmissions, B. E. exploitation radio.

*Sergent-chef.*

Sy Abdoulaye, groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, B. E. exploitation radio.

*Sergents.*

Depoix (Guy), centre colonial d'instruction des transmissions, C. A. T. 2 exploitation radio.
Escande (Michel), centre colonial d'instruction des transmissions, C. A. T. 2 exploitation radio.
Gauthier (Albert), centre colonial d'instruction des transmissions, B. E. technique radio.
Gesse (Jacques), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, C. A. T. 2 exploitation radio.
Hentges (Marc), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, 2/1/trans.
Leblond (Robert), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5, 2/1/trans.
Le Rallier (Marcel), centre colonial d'instruction des transmissions, B. E. technique radio.
Milhoud (Guy), centre colonial d'instruction des transmissions, C. A. T. 2 exploitation radio.
Lavigne (Jacques), ministère de la France d'outre-mer (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), 30/trans.
Brunette (Victor), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 exploitation radio.

**B. — Artillerie coloniale.**

*Adjudants.*

Baschirotto (René), inspection des forces terrestres d'outre-mer (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales), B. S. d'arme.
Clerampuy (Victor), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, B. E. d'arme.

*Maréchal des logis chef.*

Piou (Michel), 2/3e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.

*Maréchaux des logis.*

Nicolas (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 d'arme.
Wahid (Joseph), 2/3e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 auto.
Deregnaucourt (Lucien), 2/3e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Jouen (Guy), 2/3e régiment d'artillerie coloniale, C. A. T. 2 d'arme.
Madinier (Léonce), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole, C. A. T. 2 d'arme.

**C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

Autos-chars

*Maréchal des logis.*

Bouyer (Jean), 58e compagnie de réparation divisionnaire, C. A. T. 2 auto.

Armement et optique

*Adjudant-chef.*

Deniel (René), 2e bataillon d'infanterie coloniale, B. S. d'armurier.

Constructions

*Maréchaux des logis.*

Campserveux (Michel), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 de maçon.
Coat (Ange), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, C. A. T. 2 d'électricien

**D. — Intendance coloniale.**

*Sergent-chef.*

Le Gouhir (Raymond), intendance de la France d'outre-mer à Marseille, C. A. T. 2 exploitation.

*Sergents.*

Ba N'Diaga (Jacques), section des commis ouvriers d'administration coloniaux, C. A. T. 2 exploitation.
Bussereau (Noël), section des commis ouvriers d'administration coloniaux, C. A. T. 2 exploitation.
Chaux (Julien), section des commis ouvriers d'administration coloniaux, C. A. T. 2 bureaux.
Devailly (Jean-Claude), section des commis ouvriers d'administration coloniaux, C. A. T. 2 bureaux.

Tailleur

*Sergent.*

Balancourt (Maurice), compagnie d'état-major des troupes coloniales, C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.

**E. — Service de santé colonial.**

*Sergent.*

Richard (Jérôme), dépôt des isolés des troupes coloniales, C. A. T. 2 d'infirmier.

4e Embarquement à partir du 25 février 1953.

**A. — Infanterie coloniale.**

*Sergents.*

Durand (Enogat), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, C.A.T. 2 comptabilité.
Briot (Georges), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, non certifié.
Rault (Joël), 13e régiment de tirailleurs sénégalais, C.A.T. 1 d'arme.
Labourdette (René), 3e régiment de tirailleurs sénégalais, C.A.T. 2 d'arme, B.E. d'artificier.

**B. — Artillerie coloniale.**

*Maréchal des logis.*

Rollier (Hector), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, C.A.T. 2 d'arme.

**C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

Comptables

*Adjudant-chef.*

Gherardi (Ernest), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie, B.E. de comptabilité.

**D. — Agents des corps de troupe coloniaux.**

*Adjudant-chef.*

Lamarche (Lucien), 15e régiment de tirailleurs sénégalais, B.S. de comptabilité.

*5e Sous-officiers de carrière autorisés à servir en situation d'activité au titre de l'Extrême-Orient ou sous-officiers rengagés au titre de ce territoire et qui doivent obligatoirement être dirigés sur l'Indochine, dans un délai maximum de trois mois après leur incorporation ou la signature du contrat, par les soins du colonel commandant le dépôt des troupes coloniales de Marseille.*

**A. — Infanterie coloniale.**

*Adjudants-chefs.*

Platon (Maurice), 21e régiment d'infanterie coloniale.
Koney (Pono), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

*Adjudants.*

Jaouen (Hervé), dépôt des isolés des troupes coloniales.
Corvisier (René), 24e régiment d'infanterie coloniale.
Bosquet (Michel), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.

*Sergents-chefs.*

Faure (Jean-Maurice), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.
Trovalet (Charles), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

*Sergents.*

Aeschbacher (Roger), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.
Selb (Edouard), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.
Specque (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Taurines (Clément), 24e régiment d'infanterie coloniale.

a) CLAIRONS

*Adjudant-chef.*

Félix (Henri), 24e régiment d'infanterie coloniale.

b) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

*Adjudant.*

Berthier (Léon), compagnie administrative régionale n° 5.

**B. — Artillerie coloniale.**

*Maréchaux des logis.*

Kerguelen (Jean-Louis), groupement d'instruction des materiels et bâtiments coloniaux.
Pagani (Michel), 1/3e régiment d'artillerie coloniale.
Radet (Maurice), 1/2e régiment d'artillerie coloniale.
Sainte-Rose-Rosemond (Auguste), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

**C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

*Maréchal des logis.*

Chansard (Guy), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

**D. — *Intendance coloniale.***

*Sergent-chef.*

Fuste (Lucien), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

**ASSISTANTE SOCIALE DE L'ACTION SOCIALE DES FORCES TERRESTRES D'OUTRE-MER**

**Pour servir à Madagascar.**

Embarquement à partir du 1er décembre 1952.

Mlle Combes (Marguerite-Gabrielle), assistance sociale, 1re échelle, 2e échelon.

**Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.**

TROUPES METROPOLITAINES

*Extrait des listes des tours de départ établi à la date du 1er octobre 1952.*

(*Journal officiel* du 8 octobre 1952.)

MAINTENANCE INDIVIDUELLE

Les chefs de corps devront, dès réception des présentes, désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les officiers désignés, reconnus aptes physiquement;
2° Faire bénéficier ces officiers de la permission de départ colonial.

**Génie.**

*Lieutenant-colonel.*

Feront l'objet de désignations individuelles qui seront régularisées ultérieurement

*Chefs de bataillon.*

a) Embarquement à partir du 1er janvier 1953.

M. Foissez (G.-A.-A.), C. A. R. n° 8.

b) Embarquement à partir du 1er février 1953.

M. Servais (A.-J.-L.), direction travaux territoires du Sud.

*Capitaines.*

a) Embarquement à partir du 1er janvier 1953.

M. Valette (M.-R.), C. A. R. n° 1.

b) Embarquement à partir du 1er février 1953.

M. Huguet (R.-F.), école supérieure technique du génie.

c) Embarquement à partir du 1er mars 1953.

M. Guérin (A.-R.), commandement du génie, Maroc.
M. Bourgeois (M.-R.-H.), commandement du génie, 1re région.

*Lieutenants.*

Embarquement à partir du 1er mars 1953.

(Arme.)

M. Feydel (G.), 15e régiment du génie.

(Adjoints.)

M. Séverin (H.-T.-J.), direction travaux Casablanca.
M. Robert (J.-M.-H.), 2e régiment du génie.

*Sous-lieutenants.*

(Arme.)

a) Embarquement à partir du 1er janvier 1953.

M. Delecroix (J.-L.-A.), 2e régiment du génie.

b) Embarquement à partir du 1er mars 1953.

M. Burette (M.-L.), 29e bataillon du génie.

(Adjoint.)

Embarquement à partir du 1er février 1953.

M. Boillon (S.-L.-M.), direction centrale du génie.

*Mise en route.* — Les officiers désignés en provenance de la métropole, des F. F. A. et de l'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en métropole ne rejoindront le 7e régiment du génie en Avignon que sur nouvel ordre donné par télégramme, en vue d'être mis en route sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Les officiers désignés en provenance de la métropole, des F. F. A. et de l'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N. devront se tenir prêts à embarquer dans un port d'A. F. N.

*Prescriptions particulières.* — Les chefs de corps adresseront, sous le timbre de la direction centrale du génie, pour le 15 décembre 1952, une liste nominative des officiers désignés, indiquant le territoire (métropole, F. F. A. ou A. F. N.) sur lequel les intéressés prendront leur permission de départ colonial.

NOTA. — Il est rappelé aux chefs de corps et de services qu'un exemplaires de l'état nominatif, modèle 1, du personnel désigné ci-dessus doit être adressé, par voie aérienne, directement et d'urgence, au général commandant en chef en Extrême-Orient, état-major, 1er bureau.

Cet état établi sur format 13,5 × 21, conformément au modèle défini au *Bulletin officiel*, partie permanente (p. 5957), doit être très exactement rempli et les renseignements qui y sont portés contrôlés avec soin.

## MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

**Tirage au sort de l'emprunt extérieur 4 p. 100 1939.**

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le contrat passé le 19 décembre 1938 avec un groupe de banquiers étrangers;
Vu le décret du 12 mars 1939,

Arrête:

Art. 1er. — Le jeudi 11 décembre 1952, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement au ministère des finances, dans l'une des salles de la direction de la dette publique, au tirage au sort de 3.081 obligations de 1.000 florins et de 1.825 obligations de 500 florins de l'emprunt extérieur à p. 100 1939 de la République française qui, en exécution du contrat du 19 décembre 1938, doivent être remboursées le 1er février 1953.

A cet effet, les bulletins indiquant les numéros des titres à amortir seront extraits des roues destinées à cette opération.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée en vue de procéder aux opérations de tirage au sort prescrites à l'article 1er:

Le directeur de la dette publique, ou son représentant, président;
Le directeur du Trésor, ou son représentant;
Un représentant de la caisse autonome d'amortissement;
Un représentant du service des rentes de la direction de la dette publique, qui remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être publié au *Journal officiel* et notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 22 novembre 1952.

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
FRANÇOIS BIZARD.

## MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

**Décret du 30 octobre 1952 rejetant une délibération de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française, en date du 28 février 1952, tendant à étendre le bénéfice du régime de l'admission temporaire aux papiers kraft utilisés pour l'emballage des régimes de bananes destinés à l'exportation.**

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 6 de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier des territoires d'outre-mer et l'article 7 du décret du 2 juillet 1925 modifié par le décret du 12 juin 1931;

Vu la délibération de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française en date du 28 février 1952;

Vu l'avis du ministre de l'industrie et du commerce en date du 1er octobre 1952,

Décrète:

Art. 1er. — Est rejetée la délibération de la commission permanente du grand conseil de l'Afrique occidentale française, en date du 28 février 1952, tendant à étendre le bénéfice du régime de l'admission temporaire aux papiers kraft utilisés pour l'emballage des régimes de bananes destinés à l'exportation.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 30 octobre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
*Le ministre de la France d'outre-mer,*
PIERRE PFLIMLIN.

### Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 novembre 1952, M. Coste de Bagneaux (Joseph), ingénieur diplômé de l'école polytechnique, titulaire du diplôme d'ingénieur civil de l'école nationale supérieure des télécommunications, a été nommé ingénieur principal de 4e classe, 1er échelon, du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, pour compter du 1er octobre 1952.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 18 novembre 1952:

M. Battesti (Jean), ingénieur adjoint de 2e classe stagiaire du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, a été titularisé dans ce grade, pour compter du 30 octobre 1949, en conservant une ancienneté civile de deux ans.

M. Battesti a été affecté à l'Afrique occidentale française et sera pris en solde, pour compter de la veille du jour de son embarquement, sur le budget de ce territoire.

Il a été alloué à M. Battesti, pour la période comprise entre le 30 octobre 1949 et la veille du jour de son embarquement pour rejoindre son poste outre-mer, une indemnité égale à la différence existant entre la rémunération d'un ingénieur adjoint de 2e classe et le total des sommes qu'il a perçues, tant à titre public qu'à titre privé, durant cette même période (dépenses imputables au budget de l'Afrique équatoriale française).

### Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 novembre 1952, M. Armengaud (Pierre), ingénieur en chef de 2e classe de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission à Madagascar du 19 septembre au 17 octobre 1952, en vue d'étudier sur place les questions routières intéressant ce territoire.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 novembre 1952:

M. Prestini (Marcel), candidat déclaré admissible au concours direct (session 1950) pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer et qui a suivi avec succès les cours de troisième année de la section administrative de l'école spéciale des travaux publics de Paris, a été nommé ingénieur adjoint stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer dans les conditions prévues à l'article 16 A du décret du 15 juillet 1944, complété par le décret n° 49-725 du 30 mai 1949.

La présente nomination prendra effet à compter de la veille de l'embarquement de l'intéressé pour son territoire d'affectation.

Bénéficiaire pendant ses études de l'allocation spéciale, M. Prestini (Marcel) est tenu, conformément à l'engagement qu'il a souscrit, de servir dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer pendant huit années consécutives, sauf application à son encontre des dispositions de l'article 4 du décret du 16 octobre 1948.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 novembre 1952:

M. Villas (Bernard), candidat déclaré admissible au concours direct (session 1951) pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer et qui a suivi avec succès les cours de troisième année de la section administrative de l'école spéciale des travaux publics de Paris, a été nommé ingénieur adjoint stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer dans les conditions prévues à l'article 16 A du décret du 15 juillet 1944, complété par le décret n° 49-725 du 30 mai 1949.

La présente nomination prendra effet à compter de la veille de l'embarquement de l'intéressé pour son territoire d'affectation.

Bénéficiaire pendant ses études de l'allocation spéciale, M. Villas est tenu, conformément à l'engagement qu'il a souscrit, de servir dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer pendant huit années consécutives, sauf application à son encontre des dispositions de l'article 4 du décret du 16 octobre 1948.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 18 novembre 1952, M. Foreslier (Jean-Louis), ingénieur adjoint de 2e classe stagiaire des mines de la France d'outre-mer, précédemment placé dans la position sous les drapeaux, a été remis en activité à la date du 16 octobre 1952.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 septembre 1952: page 9141, 1re colonne, au lieu de: « Foucher (Pierre) », lire: « Fouchier (Pierre) ».

(Le reste sans changement.)

**Tableaux d'avancement au grade d'aide-commis de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer pour les années 1951 et 1952.**

Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1951:

*Pour le grade d'aide-commis.*

Mme Homond (Yvonne), au 3e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 12 octobre 1943.

M. Lapanne (Maurice), au 3e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 22 décembre 1946.

Mme Charvin (Odette), au 3e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 9 août 1948.

M. Lebreton (Marcel), au 3e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 1er janvier 1949.

M. Vally (Georges), au 3e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 1er janvier 1949.

Mme Morières (Helyett), au 3e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 14 novembre 1949.

Mlle Boué (Anna), au 3e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 29 janvier 1950.

Mme Jeannot (René), au 2e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 12 janvier 1949.

Mlle Pascaraud (Marguerite), au 2e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 6 juin 1949.

M. Bozzi (Antoine), au 2e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 20 juin 1949.

Mlle Fabre (Louise), au 2e échelon le 1er janvier 1951.

M. Sanguy (Pierre), au 1er échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 4 mai 1950.

Mme Joffrain (Simone), au 1er échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 29 octobre 1950.

Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1952:

*Pour le grade d'aide-commis.*

Mme Moreau (Marguerite), au 3e échelon le 1er juillet 1952, avec ancienneté du 1er mars 1949.

Mme Pietri (Jeanne), au 1er échelon le 1er juillet 1952, avec ancienneté du 1er septembre 1951.

PROMOTIONS

Par arrêté en date du 17 novembre 1952:

sont promus aides-commis de l'administration centrale:

Mme Homond (Yvonne), au 3e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 12 octobre 1943.

M. Lapanne (Maurice), au 3e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 22 décembre 1946.

Mme Charvin (Odette), au 3e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 9 août 1948.

M. Lebreton (Marcel), au 3e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 1er janvier 1949.

M. Vally (Georges), au 3e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 1er janvier 1949.

Mme Morières (Helyett), au 3e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 14 novembre 1949.

Mlle Boué (Anna), au 3e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 29 janvier 1950.

Mme Moreau (Marguerite), au 3e échelon le 1er juillet 1952, avec ancienneté du 1er mars 1949.

Mme Jeannot (Renée), au 2e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 12 janvier 1949.

Mlle Pascaraud (Marguerite), au 2e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 6 juin 1949.

M. Bozzi (Antoine), au 2e échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 20 juin 1949.

Mlle Fabre (Louise), au 2e échelon le 1er janvier 1951.

M. Sanguy (Pierre), au 1er échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 4 mai 1950.

Mme Joffrain (Simone), au 1er échelon le 1er janvier 1951, avec ancienneté du 29 octobre 1950.

Mme Pietri (Jeanne), au 1er échelon le 1er juillet 1952, avec ancienneté du 1er septembre 1951.

Sont constatés les avancements d'échelons suivants:

*Au 3e échelon.*

Mlle Pascaraud (Marguerite), le 6 juin 1952.

M. Bozzi (Antoine), le 20 juin 1952.

**Tableaux d'avancement à la classe exceptionnelle des commis principaux des services extérieurs du ministère de la France d'outre-mer des années 1951 et 1952.**

Sont inscrits au tableau d'avancement, à compter du 1er janvier 1951:

*Pour commis principal de classe exceptionnelle.*

1 M. Ciampi (Modeste).
2 Mlle Pravaz (Léontine).
3 MM. Rey (Calixte).
4 Tamisier (René).
5 MM. Coste (Marius).
6 Pons (André).
7 Vacher (Raoul).

Est inscrite au tableau d'avancement, à compter du 20 mars 1952:

*Pour commis principal de classe exceptionnelle.*

Mme Laguerre (Annette).

PROMOTIONS

Par arrêté du 17 novembre 1952 sont promus, dans les services extérieurs du ministère de la France d'outre-mer:

*Commis principaux de classe exceptionnelle.*

M. Ciampi (Modeste), le 1er janvier 1951.

Mlle Pravaz (Léontine), le 1er janvier 1951, en service détaché.

M. Rey (Calixte), le 1er janvier 1951, en remplacement de Mlle Pravaz, maintenue en service détaché.

M. Tamisier (René), le 1er janvier 1951, en service détaché (conserve 5 ans 10 mois 18 jours de rappels pour services militaires).

M. Coste (Marius), le 1er janvier 1951, en remplacement de M. Tamisier, maintenu en service détaché.

M. Pons (André), le 1er janvier 1951 (conserve 1 mois 26 jours de rappels pour services militaires).

M. Vacher (Raoul), le 1er janvier 1951 (conserve 4 ans 3 mois 8 jours de rappels pour services militaires).

Mme Laguerre (Annette), le 20 mars 1952, en remplacement de M. Vacher, admis à la retraite.

**Tableaux d'avancement au grade d'aide-commis des services extérieurs du ministère de la France d'outre-mer des années 1951 et 1952.**

Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1951:

*Pour aide-commis des services extérieurs.*

Au service administratif de Bordeaux.

Mme Riche (Sylvaine), au 3e échelon le 1er janvier 1951, ancienneté du 5 février 1950.

Mme Grimaud (Alix), au 3e échelon le 1er janvier 1951, ancienneté du 7 juin 1950.

Mme Peteilh (Andrée), au 2e échelon le 1er janvier 1951, ancienneté du 1er février 1949.

Mme Cerceau (Marie-Thérèse), au 1er échelon le 1er janvier 1951, ancienneté du 1er janvier 1949.

M. Thermac (Fernand), au 1er échelon le 1er janvier 1951, ancienneté du 6 janvier 1949.

Mme David (Fernande), au 1er échelon le 1er janvier 1951, ancienneté du 19 novembre 1949.

Au musée de la France d'outre-mer.

M. Beyries (Fernand), au 3e échelon le 1er janvier 1951, ancienneté du 23 août 1949.

Mlle Glerand (Solange), au 2e échelon le 1er janvier 1951, ancienneté du 1er janvier 1949.

M. François (René), au 1er échelon le 1er janvier 1951, ancienneté du 28 juin 1950.

M. Ahitouve (Elie), au 1er échelon le 10 avril 1951.

A la section technique d'agriculture tropicale.

Mme Oudin (Raymonde), au 2e échelon le 1er janvier 1951, ancienneté du 1er juillet 1949.

Mme Claude (Madeleine), au 1er échelon le 1er janvier 1951, ancienneté du 1er novembre 1949.

Dans les services extérieurs de la direction des affaires militaires.

M. Ludot (Maurice), au 1er échelon le 1er janvier 1951, ancienneté du 1er janvier 1949.

M. Richaud (Paul), au 1er échelon le 1er janvier 1951, ancienneté du 24 mars 1949.

Mme Gontard (Marie-Magdeleine), au 1er échelon le 1er janvier 1951, ancienneté du 17 juillet 1949.

Mme Paul (Fernande), au 1er échelon le 1er janvier 1951, ancienneté du 17 septembre 1950.

M. Franceschi (Félix), au 1er échelon le 1er janvier 1951.

M. Artero (Henri), au 1er échelon le 1er juillet 1951, ancienneté du 1er janvier 1951.

M. Rebon (Frédéric), au 1er échelon le 22 août 1951.

Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1952:

*Pour aide-commis des services extérieurs.*

Dans les services extérieurs de la direction des affaires militaires.

Mme Matour (Marie-Thérèse), au 2e échelon le 1er juillet 1952, ancienneté du 28 août 1950.

M. Pulnin (Charles), au 1er échelon le 1er juillet 1952, ancienneté du 27 mars 1951.

PROMOTIONS

Par arrêté en date du 17 novembre 1952:

Sont promus:

*Aides-commis des services extérieurs.*

Au service administratif de Bordeaux.

(Cinq emplois créés.)

Mme Riche (Sylvaine), au 3e échelon le 1er janvier 1951 (ancienneté du 5 février 1950).
Mme Grimaud (Alix), au 3e échelon le 1er janvier 1951 (ancienneté du 7 juin 1950).
Mme Peleilh (Andrée), au 2e échelon le 1er janvier 1951 (ancienneté du 1er février 1949).
Mme Cerceau (Marie-Thérèse), au 1er échelon le 1er janvier 1951 (ancienneté du 1er janvier 1949).
M. Thermac (Fernand), au 1er échelon le 1er janvier 1951 (ancienneté du 6 janvier 1949).
Mme David (Fernande), au 1er échelon le 1er janvier 1951 (ancienneté du 19 novembre 1949, (détachée à l'administration centrale, direction du personnel).

Au musée de la France d'outre-mer.

(Deux emplois créés.)

M. Beyries (Fernand), au 3e échelon le 1er janvier 1951 (ancienneté du 23 août 1949) (détaché à l'administration centrale, direction du personnel).
Mlle Glerand (Solange), au 2e échelon le 1er janvier 1951 (ancienneté du 1er janvier 1949 (détachée à l'administration centrale, direction du service de santé).
M. François (René), au 1er échelon le 1er janvier 1951 (ancienneté du 28 juin 1950).
M. Ahitouve (Elie), au 1er échelon le 10 avril 1951.

A la section technique d'agriculture tropicale.

(Deux emplois créés.)

Mme Oudin (Raymonde), au 2e échelon le 1er janvier 1951 (ancienneté du 1er juillet 1949).
Mme Claude (Madeleine), au 1er échelon le 1er janvier 1951 (ancienneté du 1er novembre 1949)

Dans les services extérieurs de la direction des affaires militaires.

(Vingt-deux emplois créés.)

M. Ludot (Maurice), au 1er échelon le 1er janvier 1951 (ancienneté du 1er janvier 1949).
M. Richaud (Paul), au 1er échelon le 1er janvier 1951 (ancienneté du 24 mars 1949).
Mme Gontard (Marie-Magdeleine), au 1er échelon le 1er janvier 1951 (ancienneté du 17 juillet 1949).
Mme Paul (Fernande), au 1er échelon le 1er janvier 1951 (ancienneté du 17 septembre 1950)
M. Franceschi (Félix), au 1er échelon le 1er janvier 1951.
M. Artero (Henri), au 1er échelon le 1er juillet 1951 (ancienneté du 1er janvier 1951).
M. Rebon (Frédéric), au 1er échelon le 22 août 1951.
Mme Matour (Marie-Thérèse), au 2e échelon le 1er juillet 1952 (ancienneté du 28 août 1950).
M. Pulnin (Charles), au 1er échelon le 1er juillet 1952 (ancienneté du 27 mars 1951).

Sont constatés les avancements d'échelons suivants:

*Au 3e échelon.*

Mlle Glerand (Solange), le 1er janvier 1952.
Mme Peleilh (Andrée), le 1er février 1952.
Mme Oudin (Raymonde), le 1er juillet 1952.

*Au 2e échelon.*

Mme Cerceau (Marie-Thérèse), le 1er janvier 1952
M. Ludot (Maurice), le 1er janvier 1952.
M. Thermac (Fernand), le 6 janvier 1952.
M. Richaud (Paul), le 24 mars 1952.
Mme Gontard (Marie-Magdeleine), le 17 juillet 1952
Mme Claude (Madeleine), le 1er novembre 1952.
Mme David (Fernande), le 19 novembre 1952.

# MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

**Modèles de statuts des unions de caisses de sécurité sociale et de caisses d'allocations familiales, constituées en vue du recouvrement commun des cotisations.**

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, ensemble le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite ordonnance, modifié et complété par le décret n° 52-1093 du 12 septembre 1952;

Vu la loi de finances pour l'exercice 1952, n° 52-401, du 14 avril 1952, et notamment les articles 11 et 18;

Vu l'avis du conseil supérieur de la sécurité sociale et de la commission supérieure des allocations familiales;

Sur la proposition du maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Sont approuvés les modèles de statuts des unions de caisses de sécurité sociale et de caisses d'allocations familiales constituées en vue du recouvrement commun des cotisations, annexés au présent arrêté.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 novembre 1952.

Pour le ministre et par délégation:
*Le directeur du cabinet,*
ANDRÉ PÉRARD.

**Modèles de statuts d'unions de recouvrement.**

(Les variantes ou les dispositions non obligatoires sont indiquées entre parenthèses.)

CHAPITRE Ier

**Constitution et buts de l'union.**

Art. ... — L'union de recouvrement constituée entre la (les) caisse (s) primaire (s) de sécurité sociale de ..... (et de) ..... et la (les) caisse (s) d'allocations familiales de ..... (et de) ..... dont le siège est établi à ..... et la circonscription territoriale est celle de la (des) caisse (s) primaire (s) de sécurité sociale de ..... (et de) ....., c'est-à-dire ..... prend la dénomination de .....
Le siège de l'union pourra être modifié sur décision du comité de gestion prévu à l'article .... ci-dessous.

Art. ... — L'union se substitue à la (aux) caisse (s) primaire (s) de sécurité sociale et à la (aux) caisse (s) d'allocations familiales adhérentes:
Pour le recouvrement des cotisations d'assurances sociales, d'accidents du travail et d'allocations familiales, dues pour les travailleurs salariés ou assimilés, le contrôle et le contentieux de ce recouvrement, dans les conditions prévues par l'ordonnance du 4 octobre 1945 et le décret du 8 juin 1946 modifié par le décret du .....;
(Pour le recouvrement des cotisations d'allocations familiales des employeurs et travailleurs indépendants, son contrôle et son contentieux).
(Toutefois, l'ensemble des opérations de recouvrement est confié au service correspondant de la caisse .....)
Art. ... — L'union a également pour buts de .....

CHAPITRE II

**Administration.**

SECTION I. — *Comité de gestion.*

Art. ... — L'union est administrée par un comité de gestion de ..... membres, comprenant:
1° ..... membres élus par les représentants des travailleurs salariés, au sein du (des) conseil (s) d'administration de la (des) caisse (s) primaire (s) de sécurité sociale adhérente (s);
2° ..... membres élus par les représentants des travailleurs salariés, au sein du (des) conseil (s) d'administration de la (des) caisse (s) d'allocations familiales adhérente (s);

3° ..... membres élus par les représentants des employeurs, au sein du (des) conseil (s) d'administration de la (des) caisse (s) primaire (s) de sécurité sociale adhérente (s);

4° ..... membres élus par les représentants des employeurs, au sein du (des) conseil (s) d'administration de la (des) caisse (s) d'allocations familiales adhérente (s);

5° ..... membres élus par les représentants des travailleurs indépendants, au sein du (des) conseil (s) d'administration de la (des) caisse (s) d'allocations familiales adhérente (s).

Les membres du comité de gestion sont élus suivant le principe de la proportionnelle, dans les conditions fixées par l'arrêté du .....

.....

Les fonctions sont gratuites.

Les membres du comité de gestion sont élus pour cinq ans.

Leur mandat est renouvelable.

Art. ... — Le comité de gestion choisit dans son sein, par vote au bulletin secret, un bureau comprenant notamment: un président, ..... vice-présidents.

Il peut déléguer à ce bureau, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.

Le bureau est renouvelé chaque année, ses membres sont rééligibles.

Art. ... — Le président assure la régularité du fonctionnement de l'union, conformément aux statuts. Il préside les réunions du comité de gestion et du bureau. Il signe tous les actes et délibérations. Il représente l'union en justice et dans tous les actes de la vie civile, à moins que le comité n'ait choisi à cet effet, parmi ses membres ou en dehors d'eux, un représentant légal. Il représente l'union devant les autorités administratives compétentes.

Art. ... — Le ou les vice-présidents secondent le président dans toutes ses fonctions. Ils le remplacent en cas d'empêchement.

Art. ... — L'union rend compte de ses opérations aux caisses adhérentes en tant que de besoin et adresse à toutes les caisses adhérentes un compte rendu des opérations de l'année.

(Ce compte rendu peut être fourni au cours d'une réunion annuelle des conseils d'administration des caisses adhérentes.)

Art. ... — Le comité de gestion se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le président et au moins tous les ..... (1).

La convocation est obligatoire quand elle est demandée par la majorité des membres du comité, par le directeur régional de la sécurité sociale ou par la commission de contrôle.

Le comité ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres qui le composent statutairement assiste à la séance.

Les membres du comité de gestion ne peuvent se faire représenter aux séances.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage de voix, la voix du président est prépondérante.

Le comité de gestion peut inviter le directeur régional de la sécurité sociale ou son représentant, ainsi que toute autre personnalité compétente, à assister à ses réunions à titre consultatif.

Art. ... — Chaque réunion du comité de gestion donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal détaillé qui doit figurer sur le registre des délibérations, coté et paraphé par le président et le secrétaire et être adressé à chaque caisse adhérente.

Art. ... — Les membres du comité de gestion pourront être déclarés démissionnaires d'office de leurs fonctions en cas d'absence non motivée à ..... (2) séances au cours de la même année.

Art. ... — Toutes discussions politiques et religieuses et, d'une manière générale, toutes discussions étrangères aux buts de l'union sont interdites dans les réunions du comité de gestion ou des commissions.

Art. ... — Le comité de gestion nomme le directeur (le directeur adjoint) et l'agent comptable, et soumet leur nomination aux autorités compétentes.

(Les fonctions de directeur et d'agent comptable sont exercées par le directeur et l'agent comptable de la caisse .....)

(Les opérations de recouvrement sont confiées au service correspondant de la caisse .....)

SECTION II. — *Commissions.*

Art. ... — Il est institué une commission permanente de contrôle comprenant ..... membres, à raison d'un membre par organisme adhérent. Ces membres sont choisis par les conseils d'administration des organismes adhérents, en leur sein, en dehors du comité de gestion de l'union.

La commission de contrôle a la charge de vérifier la comptabilité. Elle est tenue de présenter au comité de gestion de l'union un rapport sur les opérations effectuées au cours de l'année écoulée et sur la situation de l'union en fin d'exercice.

Elle procède au moins une fois par an à une vérification de caisse et de comptabilité effectuée à l'improviste.

Art. ... — Le comité de gestion désigne les membres de la commission de recours gracieux, conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi du 24 octobre 1946, portant réorganisation des contentieux de la sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole.

CHAPITRE III

**Ressources.**

Art. ... — Les ressources de l'union se composent:

1° Des remises de gestion;

2° De l'intérêt des fonds placés;

3° D'une manière générale, de toutes les ressources non contraires à la loi qu'elle pourra recueillir;

4° D'une avance pour frais de premier établissement faite lors de la création de l'union par les caisses adhérentes.

Ces ressources serviront à couvrir tous les frais entraînés par l'administration de l'union et la gestion de l'ensemble des services qui lui sont confiés.

CHAPITRE IV

**Modifications aux statuts et dissolution.**

Art. ... — Les statuts de l'union pourront être modifiés sur la proposition du comité de gestion ou à la demande d'un ou plusieurs organismes adhérents.

Le projet de modification sera communiqué aux organismes adhérents et ne pourra être valable qu'après accord des conseils d'administration de ceux-ci. Il ne sera mis en vigueur qu'après approbation ministérielle.

Art. ... — La dissolution de l'union ne pourra être prononcée qu'en accord avec les organismes adhérents et ne sera effective qu'après intervention d'un arrêté ministériel.

Après l'apurement des comptes de l'union, l'actif ou le passif de son compte de gestion sera réparti entre les organismes adhérents au moment de la dissolution suivant une proportion arrêtée par le comité de gestion après accord des organismes adhérents.

CHAPITRE V

**Dispositions diverses.**

Art. ... — Est nulle et non avenue toute décision prise dans une réunion du comité de gestion qui n'a pas fait l'objet d'une convocation régulière.

Art. ... — Un règlement intérieur établi par le comité de gestion déterminera les conditions d'application des présents statuts.

(1) En principe, deux mois

(2) En principe, quatre.

## MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

**Abrogation de l'arrêté du 8 juin 1951 donnant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution du titre de combattant volontaire de la Résistance.**

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (lois) annexé au décret n° 51-469 du 24 avril 1951, notamment ses articles 81, 183, 190, 262 à 271, 319, 327, 330 et 331, 350, 383, 392, 521;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (règlements d'administration publique) annexé au décret n° 51-470 du 24 avril 1951, articles 52 à 54, 168, 254 à 269, 388 à 392, 394, 564 à 569, et notamment l'article 260 disposant que le titre de combattant volontaire de la Résistance est attribué, sur demande ou même d'office, par décision du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, président du comité d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, qui peut éventuellement déléguer ce pouvoir aux préfets, présidents des offices départementaux;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (décrets) annexé au décret n° 51-471 du 24 avril 1951, notamment ses articles 431 à 451, 456 à 472, 475 à 491, 493 à 496, 498 à 506, 508 à 510, 512 et 513, 516 à 525;

Vu l'arrêté du 8 juin 1951, donnant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution du titre de combattant volontaire de la Résistance à certaines catégories d'ayants droit,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée aux préfets, présidents des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre, pour attribuer le titre de combattant volontaire de la Résistance:

Aux titulaires de la carte de déporté ou d'interné résistant, visés à l'article R. 254 (1°) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

Aux personnes exécutées ou tuées dans les conditions prévues à l'article R. 254 (2°) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

Aux personnes remplissant les conditions prévues à l'article R. 254 (4°) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, dont les services accomplis au titre des F.F.C., des F.F.I. ou de la R.I.F. ont pour point de départ une date antérieure au 1er janvier 1944.

Art. 2. — L'arrêté du 8 juin 1951 susvisé est abrogé par le présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 novembre 1952.

EMMANUEL TEMPLE.

## MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

**Modification à l'arrêté du 12 juillet 1952 relatif aux indemnités susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires et agents des hôpitaux psychiatriques publics.**

Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements, des communes et de leurs établissements publics, et notamment son article 1er;

Vu l'article 3 (3e alinéa) de l'arrêté interministériel du 2 février 1949 relatif au classement indiciaire des fonctionnaires et agents des hôpitaux psychiatriques et des établissements départementaux et interdépartementaux d'hospitalisation, de soins ou de cure, modifié par les arrêtés interministériels des 4 avril 1949 et 24 juin 1950,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont modifiés comme suit les articles 4, 5 et 10 (2e alinéa) de l'arrêté interministériel du 12 juillet 1952 relatif aux indemnités susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires et agents des hôpitaux psychiatriques publics:

« *Art.* 4. — Dans chaque établissement, le directeur peut être autorisé par le préfet, après avis du conseil général, dans des conditions qui seront définies par une circulaire du ministre de la santé publique et de la population, à utiliser sa voiture personnelle pour les besoins du service et à bénéficier, à ce titre, des indemnités prévues par le décret du 4 octobre 1945 modifié.

« *Art.* 5. — Dans chaque établissement, le directeur peut, après avis de la commission de surveillance et dans la limite des crédits ouverts à cet effet au budget de l'établissement, autoriser certains agents appartenant aux catégories qui seront énumérées dans une circulaire du ministre de la santé publique et de la population, à faire usage, pour les besoins du service, d'une motocyclette, d'un vélomoteur ou d'une bicyclette personnels.

« L'usage d'une motocyclette pourra ouvrir droit au bénéfice d'une indemnité dont le taux maximum sera fixé à 6,50 F par kilomètre. L'usage d'un vélomoteur pourra ouvrir droit au bénéfice d'une indemnité dont le taux maximum sera fixé à 3,50 F par kilomètre. L'usage d'une bicyclette pourra ouvrir droit au bénéfice d'une indemnité de première mise qui ne dépassera pas 3.500 F et d'une indemnité mensuelle d'entretien au plus égale à 250 F ».

« *Art.* 10 (2e alinéa). — Le ou les agents admis à bénéficier des indemnités d'exploitation agricole ou industrielle seront désignés annuellement, après avis de la commission de surveillance, par le préfet, qui déterminera, dans la limite des crédits ouverts à cet effet au budget de l'établissement, la somme à attribuer à chaque agent, en tenant compte de la répartition effective des tâches supplémentaires que comporte, pour le personnel administratif, la gestion de l'exploitation ».

Art. 2. — Sont modifiés comme suit les articles 3 et 4 de l'arrêté interministériel du 15 juillet 1952 relatif aux indemnités susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires et agents des sanatoriums, préventoriums et aériums publics:

« *Art.* 3. — Dans chaque établissement, le directeur peut être autorisé par le représentant de la collectivité de qui relève l'établissement, après avis du conseil général, du conseil municipal ou de la commission administrative, dans des conditions qui seront définies par une circulaire du ministre de la santé publique et de la population, à faire usage, pour les besoins du service, de sa voiture personnelle et à bénéficier, à ce titre, des indemnités prévues par le décret du 4 octobre 1945 modifié.

« *Art.* 4. — Dans chaque établissement, le directeur peut, après avis de la commission de surveillance et dans la limite des crédits ouverts à cet effet au budget de l'établissement, autoriser certains agents appartenant aux catégories qui seront énumérées dans une circulaire du ministre de la santé publique et de la population, à faire usage, pour les besoins du service, d'une motocyclette, d'un vélomoteur ou d'une bicyclette personnels.

« L'usage d'une motocyclette pourra ouvrir droit au bénéfice d'une indemnité dont le taux maximum sera fixé à 6,50 F par kilomètre. L'usage d'un vélomoteur pourra ouvrir droit au bénéfice d'une indemnité dont le taux maximum sera fixé à 3,50 F par kilomètre. L'usage d'une bicyclette pourra ouvrir droit au bénéfice d'une indemnité de première mise qui ne dépassera pas 3.500 F et d'une indemnité mensuelle d'entretien au plus égale à 250 F ».

Art. 3. — Le directeur de l'administration départementale et communale, le directeur du budget et le directeur adjoint de l'administration générale du personnel et du budget au ministère de la santé publique et de la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 novembre 1952.

Pour le ministre de la santé publique et de la population:
*Le chef du cabinet,*
JEAN-MARIE GALLÉ.

Pour le ministre de l'intérieur:
*Le directeur de l'administration départementale et communale,*
PIERRE DAMELON.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
*Le directeur du budget,*
ROGER GOETZE.

## MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

**Remises de débets.**

Par arrêtés du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances et du ministre des postes, télégraphes et téléphones en date du 19 novembre 1952, il a été fait remise:

A Mme Ponge, ex-contrôleur principal à Nîmes, domiciliée 21, rue de la Biche, à Nîmes, sous réserve d'un versement préalable de 80.000 F, de la somme de 126.416 F restant due sur celle de 197.547 F, dont elle a été déclarée débitrice envers le Trésor pour trop-perçu au titre de traitement, par décision du 27 août 1951;

A Mme Poupin, auxiliaire à Daumeray (Maine-et-Loire), domiciliée dans cette localité, sous réserve d'un versement préalable de 13.715 F, de la somme de 27.430 F, représentant le montant du débet constaté à sa charge par décision du 27 août 1951 au titre de trop-perçu sur salaire.

# INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

## ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

**Ordre du jour du mardi 25 novembre 1952.**

**A neuf heures trente.** — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote du projet de loi (n° 3236) modifiant l'article 247 du code pénal (deuxième inscription). (Nos 4167-4744. — M. Minjoz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote du projet de loi (n° 4160) rendant applicables dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, la loi du 23 novembre 1950 modifiant les articles 381 et 386 et abrogeant l'article 385 du code pénal, et la loi du 24 mai 1951 modifiant les articles 383 et 384 du même code. (N° 4737. — M. July, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

**4.** — Discussion des conclusions du rapport (n° 4838) de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites (n° 4206) concernant Mme Rabaté. (M. Robert Ballanger, rapporteur.)

**5.** — Suite de la discussion des propositions de loi: 1° de M. Louis Rollin et plusieurs de ses collègues (n° 165) ayant pour objet de modifier et de compléter la loi n° 51-18 du 5 janvier 1951 portant amnistie; 2° de MM. Isorni et de Saivre (n° 507) tendant à l'amnistie des faits dits de collaboration et à la suppression de l'indignité nationale; 3° de M. Peytel et plusieurs de ses collègues (n° 554 rectifié) portant: *a*) amnistie en faveur de certaines personnes poursuivies ou condamnées pour faits visés par les ordonnances des 18 novembre 1944, 28 novembre 1944 et 26 décembre 1944; *b*) abrogation de l'article 18 de l'ordonnance du 21 avril 1944 prévoyant l'inéligibilité; *c*) revision de l'épuration administrative; 4° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 2418) tendant à modifier la loi du 5 janvier 1951 relative à l'amnistie; 5° de M. Tourné et plusieurs de ses collègues (n° 2631) tendant à accorder l'amnistie aux résistants; 6° de M. Jacques Debû-Bridel, sénateur (n° 715) tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie: *a*) aux anciens combattants et anciens résistants de la guerre 1939-1945; *b*) aux travailleurs condamnés pour faits de grève; *c*) à certaines catégories de délinquants primaires. (N°s 3573-4001. — M. Duveau, rapporteur.)

**A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE**

Suite de la discussion des propositions de loi: 1° de M. Louis Rollin et plusieurs de ses collègues (n° 165) ayant pour objet de modifier et de compléter la loi n° 51-18 du 5 janvier 1951 portant amnistie; 2° de MM. Isorni et de Saivre (n° 507) tendant à l'amnistie des faits dits de collaboration et à la suppression de l'indignité nationale; 3° de M. Peytel et plusieurs de ses collègues (n° 554 rectifié) portant: *a*) amnistie en faveur de certaines personnes poursuivies ou condamnées pour faits visés par les ordonnances des 18 novembre 1944, 28 novembre 1944 et 26 décembre 1944; *b*) abrogation de l'article 18 de l'ordonnance du 21 avril 1944 prévoyant l'inéligibilité; *c*) revision de l'épuration administrative; 4° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 2418) tendant à modifier la loi du 5 janvier 1951 relative à l'amnistie; 5° de M. Tourné et plusieurs de ses collègues (n° 2631) tendant à accorder l'amnistie aux résistants; 6° de M. Jacques Debû-Bridel, sénateur (n° 715) tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie: *a*) aux anciens combattants et anciens résistants de la guerre 1939-1945; *b*) aux travailleurs condamnés pour faits de grève; *c*) à certaines catégories de délinquants primaires. (N°s 3573-4001. — M. Duveau, rapporteur.)

**A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE**

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la deuxième séance.

---

## Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 25 novembre 1952.

N° 4490 (rectifié). — Rapport de M. Quinson fait au nom de la commission de l'intérieur sur les propositions de loi relatives au classement des voies privées de la ville de Paris.

N° 4517. — Proposition de résolution de M. Antier tendant à inviter le Gouvernement à fixer immédiatement la date de l'élection sénatoriale des Etablissements français de l'Océanie (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 4636. — Rapport de M. Reeb au nom de la commission de la marine marchande sur la proposition de loi tendant à permettre l'admission aux fonds de chômage des marins pratiquant habituellement la petite pêche et complètement privés du travail dont ils tiraient leurs moyens d'existence.

N° 4728. — Rapport de M. Maurice Grimaud au nom de la commission de la justice et de législation sur la proposition de loi de M. Joseph Denais tendant à l'abrogation de l'article 3 de la loi du 16 novembre 1940 relative aux sociétés anonymes.

N° 4748. — Proposition de loi formulée par M. Restat et transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à réglementer, pour la pratique de la chasse, la détention et l'utilisation du furet (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 4769. — Rapport de M. Fonlupt-Esperaber au nom de la commission de l'intérieur sur la proposition de loi de M. Jacques Chevallier tendant à harmoniser les législations métropolitaines et algériennes des allocations familiales par l'attribution aux salariés algériens d'un volume de prestations familiales égal à celui que perçoivent les salariés métropolitains en application de la loi du 22 août 1946 et des textes modificatifs subséquents; à englober ces prestations dans la surcompensation nationale assurée par le fonds national des allocations familiales et à en verser le montant aux allocataires dans des conditions permettant à ceux qui disposent d'un logement insalubre ou insuffisant de constituer l'avance nécessaire pour en faire construire un par un office public d'habitations à loyer modéré ou par une société légale de crédit immobilier ou de crédit coopératif.

N° 4774. — Proposition de loi de M. Max Brusset tendant à intégrer tous les chefs de bureau et rédacteurs de préfecture dans le cadre des attachés de préfecture ainsi que tous les commis de préfecture nommés au plus tard le 1er janvier 1949 dans le cadre des secrétaires administratifs de préfecture (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 4787. — Proposition de loi de M. Mouton tendant à compléter l'article 1er de la loi du 26 septembre 1951 instituant des bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active et continue à la Résistance et prévoyant des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 4794. — Projet de loi de finances pour l'exercice 1953 (renvoyé à la commission des finances).

N° 4802. — Proposition de loi formulée par M. Leccia, et transmise par M. le président du Conseil de la République, ayant pour objet de modifier et de compléter certains articles de la loi n° 52-895 du 26 juillet 1952 concernant la législation des jardins familiaux (renvoyée à la commission du travail).

N° 4839. — Projet de loi relatif au régime juridique, administratif et financier des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique (renvoyé à la commission des moyens de communication et du tourisme).

N° 4844 (1). — Avis, transmis par M. le président du Conseil de la République, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Santé publique et population) (renvoyé à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

---

## Nomination de membres de commissions.

Dans sa première séance du 22 novembre 1952, l'Assemblée nationale a nommé:

1° M. Jarrosson membre suppléant de la commission des finances, en remplacement de M. Bettencourt;

2° M. Jacquet (Michel) (Loire) membre de la commission de l'intérieur, en remplacement de M. Crouzier;

3° M. Crouzier membre de la commission de la justice et de législation, en remplacement de M. Rollin (Louis).

4° M. Bricout membre de la commission des pensions, en remplacement de M. Sanogo Sekou;

5° M. Sidi el Mokhtar membre de la commission des territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Sanogo Sekou.

---

## Commission des territoires d'outre-mer.

*Séance du dimanche 23 novembre 1952.*

*Présents.* — MM. Apithy, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Caillavet, Coffin, Devinat, Dumas (Joseph), Fourcade (Jacques), Jugias, Kriegel-Valrimont, Lenormand (Maurice), Manceau (Robert) (Sarthe), Molinatti, Saïd Mohamed Cheikh, Senghor, Sidi el Mokhtar, Silvandre, Villeneuve (de).

*Suppléants.* — M. Ballanger (de M. Cermolacce), M. Cayeux (de M. Douala), M. Conombo (de M. Aubame), M. Faraud (de M. Malbrant), M. Dicko (de M. Ninine), M. Mamadou Konaté (de M. Mitterrand), Mlle Marzin (de M. Estradère), M. Sissoko (de M. Yacine Diallo).

---

## Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 26 novembre 1952, à quinze heures (local de la commission n° 263):

I. — Echange de vues et, éventuellement, discussion du rapport de M. Penoy sur la proposition de loi (n° 4070) de M. Bonnefous tendant à la création d'une caisse nationale de crédit artisanal, industriel et commercial.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 4713) de M. Marc Dupuy tendant à accorder des licences d'exportation à une entreprise industrielle de la région bordelaise.

III. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de loi (n° 3579) de M. Valabrègue tendant à encourager l'apprentissage dans l'artisanat.

La commission des finances se réunira le mardi 25 novembre 1952, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures (local de la commission des finances):

Projet de loi n° 4794. — Loi de finances pour l'exercice 1953 (suite).

---

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 26 novembre 1952, à onze heures (local de la commission n° 264):

I. — Rapport de M. Bénard sur le projet de loi (n° 3770) relatif au régime des redevances dues pour occupation du domaine public par les ouvrages de l'électricité et du gaz.

II. — Rapport de M. Lacombe sur le projet de loi (n° 4317) tendant à modifier la durée des autorisations d'importation des produits dérivés du pétrole.

III. — Rapport de Mme Rose Guérin sur la proposition de loi (n° 1485) de M. Rosenblatt relative au gisement pétrolier de Péchelbronn.

IV. — Questions diverses.

---

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira les mercredi 26 et jeudi 27 novembre 1952:

1° Le Mercredi 26 novembre 1952, à onze heures trente (local de la commission de la justice et de législation n° 250).

Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 4843) de M. Frédet tendant à modifier les dispositions de la loi n° 47-1732 du 5 septembre 1947 fixant le régime général des élections municipales. — Nomination du rapporteur.

2° Le jeudi 27 novembre 1952, à dix heures (local de la commission n° 249).

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 4742) de M. Dronne tendant à permettre aux Français résidant dans les Etats associés d'Indochine d'être représentés à l'Assemblée nationale.

III. — Nomination d'un rapporteur pour l'étude de la question des préséances.

IV. — Suite de la discussion du rapport de M. Defos du Rau sur la revision de la Constitution.

V. — Questions diverses.

---

La commission des immunités parlementaires se réunira le jeudi 27 novembre 1952, à dix-sept heures (local de la commission n° 255):

I. — Rapport de M. Coudert sur la loi tendant à fixer les conditions dans lesquelles peut être levée l'immunité d'un député, d'un conseiller de la République ou d'un conseiller de l'Union française (adoptée par l'Assemblée nationale le 30 juillet 1949 et pour laquelle une nouvelle délibération a été demandée par M. le Président de la République).

II. — Questions diverses.

---

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947) se réunira le mercredi 26 novembre 1952, à onze heures (local du 5e bureau):

Audition de M. Pleven, ministre de la défense nationale.

---

**Réunion de commission du mardi 25 novembre 1952.**

Commission des finances, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures. — Local de la commission.

---

**Rectification**

*au compte rendu* in extenso *de la 3e séance du 18 novembre 1952.*

(*Journal officiel* du 19 novembre 1952.)

Dans le scrutin (n° 1214) sur la motion préjudicielle présentée par M. Montalat à la discussion du budget de l'intérieur:

M. Pierre Courant, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu s'abstenir.

---

**Rectification**

*au compte rendu* in extenso *de la séance du 19 novembre 1952.*

(*Journal officiel* du 20 novembre 1952.)

Dans le scrutin (n° 1215) sur la question préalable opposée par M. Savary à la discussion du budget des Etats associés:

MM. Cassagne, René Mayer et Emile Hugues, portés comme ayant voté « pour », déclarent avoir voulu voter « contre ».

---

**Rectification**

*au compte rendu* in extenso *de la 2e séance du 21 novembre 1952.*

(*Journal officiel* du 22 novembre 1952.)

Dans le scrutin (n° 1225) sur la demande de la commission du travail, tendant à tenir séance ce soir sur les propositions relatives aux vieux et aux prestations familiales:

MM. Soustelle et Charret, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », déclarent avoir voulu voter « pour ».

---

# CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

**Ordre du jour du mardi 25 novembre 1952.**

**A quinze heures.** — SÉANCE PUBLIQUE

**1.** — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de la France d'outre-mer s'il n'estime pas utile de faire préciser officiellement, avant que ne s'achèvent les travaux préparatoires à l'organisation constitutionnelle de l'Europe, que la France ne saurait envisager aucune organisation politique qui ne mettrait point l'ensemble de l'Union française sur pied d'égalité avec la métropole et de condamner à l'avance toute organisation qui aboutirait à une cassure inadmissible. (N° 341.)

II. — M. Michelet demande à M. le ministre de la défense nationale s'il est exact qu'un contingent de plusieurs centaines de soldats volontaires pour servir en Indochine vient d'être désigné d'office (contrairement aux engagements formels souscrits par eux et contractés à leur égard) pour servir en Corée et les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette fâcheuse anomalie. (N° 345.)

III. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères pour quelles raisons la France est constamment absente des plus importantes conférences politiques et militaires de la Méditerranée. (N° 346.)

**2.** — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Présidence du conseil). (N°s 498 et 540, année 1952. — MM. André Boutemy et Georges Laffargue, rapporteurs; et n° , année 1952. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Longchambon, rapporteur.)

**3.** — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (France d'outre-mer). (N°s 528 et 564, année 1952. — M. Saller, rapporteur.)

**4.** — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à rendre applicables dans les départements d'outre-mer les dispositions de la loi n° 46-744 du 18 avril 1946 et de toutes celles qui l'ont modifiée ou complétée, modifiant la loi du 30 juin 1926 réglant les rapports entre locataires et bailleurs en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel. (N°s 492 et 580, année 1952. — M. Vauthier, rapporteur.)

**5.** — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 8 de la loi du 1er octobre 1917 sur la répression de l'ivresse publique et sur la police des débits de boissons en ce qui concerne les mineurs de moins de seize ans. (N°s 342 et 577, année 1952. — Mme Marcelle Delabie, rapporteur.)

**6.** — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale du travail n° 100 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale. (N°s 460 et 571, année 1952. — M. Tharradin, rapporteur.)

**7.** — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 96 concernant les bureaux de placement payants. (N°s 491 et 576, année 1952. — M. Tharradin, rapporteur.)

**8.** — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 22 et 23 du livre IV du code du travail. (Nos 365 et 572, année 1952. — M. Menu, rapporteur.)

**9.** — Discussion de la proposition de loi, déposée au Conseil de la République, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la procédure prud'homale. (Nos 785, année 1951, 380 et 573, année 1952. — M. Abel-Durand, rapporteur; et no , année 1952. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Delalande, rapporteur.)

### Documents mis en distribution le mardi 25 novembre 1952.

No 529. — Proposition de loi de M. Restat tendant à réglementer l'utilisation du furet.

No 546. — Rapport de M. Pauly sur le projet de loi relatif au développement des crédits de fonctionnement des services civils (services financiers).

No 563. — Projet de loi portant ouverture de crédits d'exercices clos et d'exercices périmés.

No 565. — Proposition de loi de M. Leccia tendant à modifier la loi concernant la législation des jardins familiaux.

No 568. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à diverses dispositions d'ordre financier intéressant l'épargne.

No 571 (1). — Rapport de M. Tharradin sur le projet de loi relatif à la ratification de la convention no 100 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine.

No 572 (1). — Rapport de M. Menu sur la proposition de loi modifiant les articles 22 et 23 du livre IV du code du travail.

No 573 (1). — Rapport de M. Abel-Durand sur la proposition de loi relative à la procédure prud'homale.

No 574. — Projet de loi relatif au conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

No 575. — Rapport de M. Méric sur la proposition de loi tendant à l'établissement d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture.

No 576 (1). — Rapport de M. Tharradin sur le projet de loi relatif à la ratification de la convention no 96 concernant les bureaux de placement payants.

No 577. — Rapport de Mme Marcelle Delabie sur la proposition de loi tendant à compléter la loi sur la répression de l'ivresse publique, en ce qui concerne les mineurs de moins de seize ans.

No 580 (1). — Rapport de M. Vauthier sur la proposition de loi tendant à rendre applicables dans les départements d'outre-mer les lois relatives au renouvellement des baux à loyer d'immeubles à usage commercial.

(1) Nota. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 24 novembre 1952.

### Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 26 novembre 1952, à quinze heures (salon de la commission):

I. — Exposé du président sur l'évolution de la situation extérieure.

II. — Compte rendu de M. Léo Hamon sur sa mission en Yougoslavie.

III. — Suite du rapport de M. Marius Moutet, au nom de la sous-commission chargée d'examiner le traité de communauté européenne de défense.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mercredi 26 novembre 1952, à seize heures trente (local no 215):

Examen du projet de loi (no 574, année 1952) relatif à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie. — Nomination d'un rapporteur.

Questions diverses.

La commission de la marine et des pêches se réunira le jeudi 27 novembre 1952, à neuf heures trente (local no 215):

Audition de M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme sur le projet de loi (no 560, année 1952) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Marine marchande).

Questions diverses.

### Réunions de commissions du mardi 25 novembre 1952.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à quatorze heures quarante-cinq. — Local no 213.

# INFORMATIONS
## RELATIVES
# A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

### Ordre du jour du mardi 25 novembre 1952.

**A quinze heures.** — SÉANCE PUBLIQUE

**1.** — Suite de la discussion de: *a*) la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Ninine, député et plusieurs de ses collègues, tendant à organiser dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo un véritable service des affaires sociales; *b*) la proposition de résolution de M. Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, invitant l'Assemblée nationale à voter une loi organisant dans les territoires et territoires sous tutelle relevant du ministre de la France d'outre-mer un service des affaires sociales; *c*) la proposition de résolution de MM. Paul Catrice, La Gravière, Mlle Le Ber, M. Jean Scelles, tendant à demander à l'Assemblée nationale de voter une loi: 1° créant des services des affaires sociales et des conseils consultatifs des affaires sociales dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle; 2° précisant les attributions des services des affaires sociales. (Nos 241, 70, 127 et 381, année 1952. — Mme Malroux, rapporteur. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Polycarpe, rapporteur.)

**2.** — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Ranaivo, député et plusieurs de ses collègues, tendant à accélérer l'évolution sociale des pays et territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer par la transformation ou l'amélioration, dans le secteur autochtone, de l'habitat, de l'alimentation, ainsi que de la protection de la mère et de l'enfance. (Nos 221 et 335, année 1952; Mme Malroux, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Djim Momar Gueye, rapporteur.)

**3.** — Discussion de la proposition de M. Georges Monnet et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines, tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes les mesures propres à assurer la conservation et la restauration des sols dans les territoires d'outre-mer. (Nos 192 et 393, année 1952. — M. Robert Serot, rapporteur.)

**4.** — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la réglementation du crédit foncier en Afrique équatoriale française. (Nos 328 et 409, année 1952. — M. Léger, rapporteur.)

**5.** — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la réglementation du crédit foncier en Afrique occidentale française. (Nos 329 et 410, année 1952. — M. Léger, rapporteur.)

**6.** — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la réglementation du crédit foncier au Cameroun. (Nos 330 et 411, année 1952. — M. Léger, rapporteur.)

**7.** — Discussion: *a*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi portant additions et modifications à l'ordonnance du 5 mai 1945 instituant l'ordre national des pharmaciens et étendant aux territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle l'application de la présente ordonnance ainsi modifiée; *b*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi portant extension aux territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle de la loi validée et modifiée du 11 septembre 1941 sur l'exercice de la pharmacie. (Nos 372, 373 et 405, année 1952. — M. Borrey, rapporteur.)

**8.** — Discussion: *a*) de la proposition de M. Jean Scelles, Mlle Le Ber, MM. Borrey, Catrice, le général Delmas, Griaule, Laurent-Eynac, René Moreux, Randretsa, Schmitt, tendant à inviter le Gouvernement à développer l'aviation légère, sportive et sanitaire dans l'Union française; *b*) de la proposition de MM. le général Plagne, Abdesselam, d'Arboussier, Borrey, Cianfarani, Darlan, Hazoumé, Léon, Nignan, tendant à amplifier en faveur de l'Union française les moyens du service de l'aviation légère et sportive. (Nos 52 et 71, année 1951, 296 et 401, année 1952. — M. Castex, rapporteur; no 404, année 1952. — Avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. Castex, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Borrey, rapporteur.)

### Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 25 novembre 1952.

No 398. — Proposition de M. Monnet tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures nécessaires à la création d'un institut national d'agronomie tropicale et d'un fonds commun de la recherche agronomique outre-mer (renvoyée à la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts)

N° 400. — Proposition de M. Pieri tendant à inviter le Gouvernement à apporter à l'Algérie une aide financière en rapport avec la croissance de sa démographie et à prendre les mesures nécessaires susceptibles d'augmenter le potentiel économique du pays, d'y relever encore la condition humaine et de démontrer, une nouvelle fois, les bienfaits d'une collaboration confiante entre toutes les populations algériennes (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 405 (1). — Rapport par M. Borrey, au nom de la commission des affaires sociales, sur: 1° la demande d'avis (n° 372, année 1952), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 3778) portant additions et modifications à l'ordonnance du 5 mai 1945 instituant l'ordre national des pharmaciens et étendant aux territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle l'application de la présente ordonnance ainsi modifiée; 2° la demande d'avis (n° 373, année 1952), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. n° 3779) portant extension aux territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle de la loi validée et modifiée du 11 septembre 1941 sur l'exercice de la pharmacie.

N° 409 (1). — Rapport par M. Léger, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 328, année 1952), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la réglementation du crédit foncier en Afrique équatoriale française.

N° 410 (1). — Rapport par M. Léger, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 329, année 1952), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la réglementation du crédit foncier en Afrique occidentale française.

N° 411 (1). — Rapport par M. Léger, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 330, année 1952), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la réglementation du crédit foncier au Cameroun.

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 24 novembre 1952.

### Commission des affaires sociales.

*Séance du lundi 24 novembre 1952.*

*Présents.* — MM. Bégarra, Borrey, Guyard, Mme Malroux.

*Excusés.* — MM. Ton That Can, Zinsou.

*Suppléants.* — M. Bégarra (de M. Chekkal Daho), M. Borrey (de M. Lapart), M. Cazelles (de M. Thomas), M. Guyard (de M. Ramus), Mme Malroux (de Mme Emilienne Moreau).

*Assistaient en outre à la séance.* — M. Aubin, chef adjoint du service des affaires sociales au ministère de la France d'outre-mer, et M. Polycarpe, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la législation.

### Convocation de commission.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 26 novembre 1952, à dix heures (local n° 219):

Examen des amendements sur la demande d'avis (n° 241, année 1952) et les propositions de résolution (n°s 70 et 127, année 1952) relatives à la création de services des affaires sociales outre-mer.

# INFORMATIONS
## RELATIVES
# AU CONSEIL ECONOMIQUE

DEUXIÈME SESSION DU MOIS DE NOVEMBRE 1952

### Séances des mardi 25 novembre 1952 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

*Ordre du jour.*

1. — Rapport et conclusions présentés par M. Verret, au nom de la commission spéciale d'étude de la disparité entre les prix à la production et les prix à la consommation des produits alimentaires: problème de la viande.

2. — Rapport et projet d'avis présentés par M. Le Hénaff, au nom de la commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme sur le projet de loi n° 3933 portant statut de l'aviation civile et commerciale.

3. — Questions diverses.

# AVIS ET COMMUNICATIONS

### Présidence du conseil.

**Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).**

**La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 17 novembre au 22 novembre 1952:**

I. — **Notes et études documentaires.**

N° 1673. — Chronologie internationale du 16 au 31 octobre 1952 ..... 75 F.
N° 1677. — Les négociations d'armistice et les camps de prisonniers de guerre en Corée. — Le livre blanc britannique de juin 1952..... 50 F.
N° 1679. — Aperçu sur l'évolution économique du Mexique (1915-1952) ..... 75 F.
N° 1680. — Constitution de la république populaire de Pologne promulguée le 22 juillet 1952..... 50 F.
Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — **Chroniques étrangères.**

N° 128. — Espagne ..... 50 F.
N° 138. — Italie ..... 50 F.
N° 177. — Etats-Unis ..... 50 F.
Abonnement à chacune des six chroniques étrangères: six mois, 275 F; un an, 500 F.

III. — **Articles et documents.**

N° 2534. — Etats-Unis (Problèmes anglo-américains. — Les Philippines et la politique des Etats-Unis dans le Pacifique) ..... 20 F.
N° 2535. — U. R. S. S. (La fonction sociale de l'écrivain. — Moscou et le Kominform)..... 20 F.
N° 2536. — Hongrie (Une conférence de M. Matyas Rakosi)... 20 F.
N° 2537. — Europe (Position européenne de l'Autriche. — L'Europe et la Norvège)..... 20 F.
N° 2538. — Afrique (Un projet sud-africain)..... 20 F.
Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.000 F; un an, 3.800 F.

IV. — **Problèmes économiques.**

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 255 du 18 novembre 1952 présente, notamment: Les tendances actuelles de l'économie française. — L'œuvre de la France dans les territoires d'outre-mer. — La construction de logements et son financement en U. R. S. S.
Le numéro..... 35 F.
Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

V. — **Documentation photographique.**

(Douze planches en héliogravure, une fiche documentaire.)

N° 90 — L'Afrique du Nord. — II: Le Maroc (géographie économique) ..... 80 F.
Abonnement à la « Documentation photographique »: un an, 1.500 F.

VI. — **Documentation française illustrée.**

N° 71 de novembre 1952: La femme dans la vie française... 50 F.
Abonnement à la « Documentation française illustrée »: un an, 500 F.

VII. — **Bulletin hebdomadaire de statistique.**

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 238 du 22 novembre 1952 présente, notamment, en variétés statistiques: Statistique trimestrielle des crédits bancaires.
Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.
Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).
Versements et commandes au régisseur de recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

## Ministère des finances et des affaires économiques.

### Avis relatif au tirage de la quarante-quatrième tranche de la loterie nationale 1952.

Le tirage de la quarante-quatrième tranche de la loterie nationale 1952 aura lieu le mercredi 26 novembre 1952, à vingt heures trente, en présence du public.

### Avis aux porteurs d'obligations 4 p. 100 1939 (emprunt émis aux Pays-Bas et en Suisse).

Le jeudi 11 décembre 1952, à dix heures, il sera procédé publiquement au ministère des finances et des affaires économiques, dans l'une des salles de la direction de la Dette publique, au tirage au sort de:

3.081 obligations de 1.000 florins.
1.825 obligations de 500 florins.

Les valeurs désignées par le sort seront remboursées à partir du 1er février 1953 et cesseront de porter intérêt à compter de ce jour.

## Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

### Avis aux importateurs de café originaire et en provenance de Haïti.

Les importateurs sont informés qu'en exécution des dispositions de l'article 4 de l'accord franco-italien du 12 juillet 1952, un contingent de 4.000 tonnes de café originaire et en provenance de Haïti est mis en répartition.

Les modalités de réalisation de cette importation sont fixées comme suit:

1° Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, publié au *Journal officiel* du 14 juillet 1949, les demandes d'autorisation d'importation établies en six exemplaires sur formule A. C. seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e) à partir du dixième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*, et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation;

2° Ces demandes devront préciser:

La qualité;

La quantité;

Le prix aux 50 kg fob, poids net d'embarquement, exprimé en dollars et en francs;

Le délai d'embarquement (lequel ne devra pas dépasser deux mois à dater du jour de l'offre);

Le nom du chargeur;

La valeur globale fob et caf exprimée en dollars et en francs,

et stipuler un règlement en dollars;

3° Les demandes devront porter uniquement sur des cafés ARABICA, triés 2 x, 3 x et 5 x;

4° La fédération nationale du commerce des cafés verts ayant été habilitée par l'article 5 de l'accord précité à prélever la contre-valeur en francs français de deux dollars (1) par sac de 80 kg de café haïtien, les fonds ainsi obtenus étant destinés à la liquidation du règlement financier franco-haïtien résultant du protocole de signature de la convention de 1938, les demandes d'autorisation d'importation devront être revêtues obligatoirement du visa de la fédération susvisée, 8, place Jules-Ferry, le Havre, attestant que ce versement a bien été effectué;

5° Les importateurs auront la faculté, préalablement au dépôt de leurs demandes de licences à l'office des changes, de soumettre par écrit leur projet d'importation, comportant toutes les précisions rappelées ci-dessus, à l'avis du ministère technique (division des industries alimentaires, 42, rue La Boétie, Paris (8e) (tél. Bal. 06-40). Ce service leur fera connaître son avis, pris en considération des recommandations du comité technique du café, et informera l'office des changes du résultat de son examen portant sur les propositions ainsi définies.

Il sera statué directement par l'office des changes sur les demandes de licences qui auront fait l'objet de l'avis préalable transmis par la division des industries alimentaires;

6° Les demandes qui n'auront pas fait l'objet d'un avis préalable seront communiquées par l'office des changes au ministère technique, pour examen dans les conditions habituelles.

(1) Dollar calculé au taux de change officiel.

## Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

# TARIFS DE TRANSPORT
## SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

### 1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à mettre en vigueur un tarif international pour le transport à petite vitesse de la houille et du coke de houille de certaines gares des bassins de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle à destination de certaines gares françaises.

Ce tarif est déposé dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 13 novembre* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 30 novembre 1952, dans le chapitre 105 du tarif n° 7, un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après:

CHAPITRE 105. — Région Est.

§ Ier. — . . . . . .

§ II. — **Charbon de terre aggloméré ou non** (240).

(applicable jusqu'au 31 décembre 1953.)

En provenance d'une houillère de la Moselle, expédié directement par cette houillère de la gare la desservant à destination de Strasbourg-Port-du-Rhin et exporté par ce port, par wagon chargé de 20 tonnes: barème 179.

NOTA. — Les prix du présent paragraphe sont exclusivement applicables aux transports effectués par train complet aux conditions du tarif n° 103.

(*Paris, le 25 novembre* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 1er janvier 1953, dans le chapitre 6 du tarif n° 12, un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après:

TARIF N° 12

. . . . . .

CHAPITRE 6. — Région Ouest.

§ Ier. — **Scories de forges, de hauts fourneaux ou de verreries** (313).

. . . . . .

§ II. — **Craies** (356).

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1953.)

De Benet à Saint-Laurs, par wagon chargé de 20 tonnes: barème 78.

(*Paris, le 20 novembre* 1952.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de supprimer, à partir du 1er janvier 1953:

Les dispositions faisant l'objet du 29° du paragraphe V (taxes diverses) de l'annexe A aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises et concernant les surtaxes à percevoir pour les transports par wagon taxés au poids, échangés entre les gares du chemin de fer d'intérêt local de Montérolier-Buchy à Saint-Saëns et les gares de la Société nationale des chemins de fer français ou inversement;

Les dispositions faisant l'objet du paragraphe IV du chapitre 3 de l'annexe B aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises et concernant les transports par wagon échangés entre les gares du chemin de fer de Montérolier-Buchy à Saint-Saëns et les gares de la Société nationale des chemins de fer français ou inversement;

L'indication « Montérolier-Buchy à Saint-Saëns (chemin de fer d'intérêt local de) »,

à la liste figurant à l'annexe B aux C. G. A. T. M. des chemins de fer secondaires participant aux dispositions communes prévues au chapitre 3 (§ Ier) de la présente annexe, applicables aux remboursements suivis sur des envois de toute nature, à l'exclusion de ceux effectués aux prix et conditions fixés par le tarif des petits colis et des colis familiaux ou le tarif des envois express (colis express seulement) expédiés d'une gare quelconque de la Société nationale

des chemins de fer français à une gare quelconque des chemins de fer secondaires ou inversement; et dans les tableaux ci-après:

II Du chapitre 1er des tarifs généraux (chemins de fer secondaires participant au tarif des petits colis et colis familiaux);

I Du chapitre 2 des tarifs généraux (liste des chemins de fer secondaires et services routiers adhérant au tarif des expéditions de détail, A, chemins de fer secondaires rattachés à la région Nord);

I Du tarif n° 106 (liste des réseaux secondaires en provenance ou à destination desquels peuvent être acceptés les envois de marchandises en cadres soumis aux conditions du présent tarif).

(*Paris, le 20 novembre 1952.*)

---

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier, comme il est indiqué ci-après, les dispositions du paragraphe 7 de l'annexe III au tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre.

§ 7. — *Marchandises expédiées en grande vitesse aux conditions du chapitre 3 (§ 1er) du tarif Société nationale des chemins de fer français n° 3.*

TABLEAU DES REDUCTIONS ACCORDÉES

a) Supprimer: Tarbes ..... 20 p. 100 (1).

b) Ajouter: Marmande ..... 20 p. 100 (2).
Toulouse-Matabiau ..... 20 p. 100 (2).

c) Sous renvoi (1), ajouter: (2) Sauf prorogation, ces dispositions ne sont applicables que jusqu'au 9 décembre 1953.

(*Paris, le 25 novembre 1952.*)

---

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier comme suit le texte de la disposition complémentaire spéciale à l'article 19 de la C. I. M. du règlement provisoire pour le transport des marchandises échangées entre la France et l'Autriche:

TEXTE ACTUEL

Article 19 de la C. I. M. — *Remboursements et débours.*

Les remboursements et débours ne sont pas admis.

TEXTE PROPOSÉ

Article 19 de la C. I. M. — *Remboursements et débours.*

Les remboursements ne sont pas admis.

Ne sont admis comme débours que les montants:

1° Correspondant aux frais engagés par l'expéditeur à l'occasion du transport (tels que frais d'emballage, frais de camionnage...). Ces montants ne peuvent pas excéder:

*a*) Pour les transports effectués en wagons autres que ceux désignés ci-après sous *b*:

200 schillings autrichiens, par expédition, pour les envois en provenance de l'Autriche;

3.600 F français, par expédition, pour les envois en provenance de la France;

*b*) Pour les transports effectués en wagons calorifugés (isothermes, calorifiques ou réfrigérants) donnés en location aux expéditeurs par une société privée:

1.600 schillings autrichiens, par expédition, pour les envois en provenance de l'Autriche;

25.000 F français, par expédition, pour les envois en provenance de la France;

2° Correspondant aux frais de transport ferroviaires antérieurs dans le pays d'expédition.

(*Paris, le 21 novembre 1952.*)

---

La Société nationale des chemins de fer français a informé l'administration supérieure qu'elle mettra en vigueur, le 1er décembre 1952:

Un sixième supplément à la partie I (édition du 15 mars 1951);

Un premier supplément à la partie II (édition du 1er avril 1952), du tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre les ports de mer néerlandais (trafic de transit maritime) d'une part, Bâle, d'autre part;

Un sixième supplément à la partie I (édition du 15 mars 1951);

Un premier supplément à la partie II (édition du 1er avril 1952), du tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet entre les ports de mer belges (trafic de transit maritime), d'une part, Bâle, d'autre part.

Etant donné l'importance des dispositions proposées, les suppléments sont déposés dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 24 novembre 1952.*)

---

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition:

1° De proroger, comme indiqué ci-après, les dispositions tarifaires suivantes dont la durée d'application vient à expiration le 31 décembre 1952:

A. — *Prorogation jusqu'au 30 juin 1953.*

Tarif n° 11, chapitre 9 (§ V), Sud-Est. — Tarif n° 11, chapitre 105, Est.

Prix d'application établis selon la procédure fixée par l'article 14 (1°, *b*) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français:

| TARIFS | CHAPITRES | MARCHANDISES | RELATIONS de | RELATIONS à | DATE d'application de la mesure. |
|---|---|---|---|---|---|
| 103 | 3 | Huile de créosote en wagons-réservoirs..... | Ars-sur-Moselle (embranchement de la Société des huiles, goudrons et dérivés). | Ars-sur-Moselle (embranchement de la Société lorraine des bois imprégnés). | 14 mai 1952. |
| 103 | 3 | Déchets d'acier, de fer ou de fonte, tôle d'acier ou de fer non ouvrée; cailloux. | Sous-le-Bois ..... | Douzies ..... | 18 juin 1952. |
| | | | ou *vice versa*. | | |
| 103 | 3 | Acier, fer ou fonte, brut en lingots; acier ou fer, laminé ou profilé; déchets d'acier, de fer ou de fonte; demi-produits métallurgiques; fonte d'acier ou de fer, moulée, non dénommée. | Saint-Chamond ..... | Lorette ..... | 15 août 1951. |
| | | | ou *vice versa*. | | |
| | | | Lorette ..... | Grand-Croix ..... | |
| | | | ou *vice versa*. | | |
| | | | Saint-Etienne — Pont-de-l'Ane. | Saint-Etienne-le-Clapier ... | |
| | | | ou *vice versa*. | | |
| 3 | 3 (§ I) | B. — Beurre, fromages, gibier abattu, lapins morts, œufs, volailles mortes. | Nantes ..... | Bordeaux ..... | 2 janvier 1952. |
| 12 | 1 | Matières ayant servi à épurer le gaz d'éclairage et contenant du fer ou du manganèse, complètement oxydées et décyanurées. | Bouxwiller ..... | Dunkerque (à destination définitive de l'Afrique du Nord). | 6 novembre 1951. |
| 14 | 1 | Tôle d'acier ou de fer non ouvrée, remise dans des cadres de particulier. | Audincourt ..... | Une gare de la région parisienne. | 9 octobre 1951. |

B. — *Prorogation jusqu'au 31 décembre 1953.*

Conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises:
Chapitre II, article 8 (§§ I et III), renvoi (1), Société nationale des chemins de fer français.
Chapitre VII, article 68 et renvoi (1), Société nationale des chemins de fer français.

Annexe B auxdites conditions générales:
Chapitre 1er (§ I) et renvoi (*a*), Société nationale des chemins de fer français.

Tarifs généraux pour le transport des marchandises:
Chapitre 2. — Conditions d'application (§ II), renvoi (1), page 12, Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 113. — Ensemble du tarif, Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 100. — Chapitre 3 (A, B, C et D), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 2. — Chapitre 111 (§§ I et II), Nord, Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest.
Tarif n° 3. — Chapitre 1er, renvoi (*a*), page 3, Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 3. — Chapitre 3 (§ IX), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 3. — Chapitre 103 (§ II), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 4. — Chapitre 101, Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 7. — Chapitre 111, Est et Ouest.
Tarif n° 8. — Chapitre 101 (§ III), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 8. — Chapitre 103 (§§ I, II et III), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 8. — Chapitre 111, Est, Nord, Ouest.
Tarif n° 8. — Chapitre 112, Est, Nord.
Tarif n° 11. — Chapitre 3 (§ XII), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 11. — Chapitre 9 (§ II), Sud-Est.
Tarif n° 11. — Chapitre 101, Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 11. — Chapitre 111, Est, Ouest, Nord.
Tarif n° 12. — Chapitre 103 (§§ VI et VII), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 13. — Chapitre 13 (§ I), Est et Sud-Est.
Tarif n° 13. — Chapitre 112, Est et Sud-Est.
Tarif n° 14. — Chapitre 3 (§ VIII), renvoi (*a*), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 17. — Chapitre 103, Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 18. — Chapitre 101 (§§ I et II), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 18. — Chapitre 151 (§ I), Société nationale des chemins de fer français, Chemin de fer de la Camargue.
Tarif n° 18. — Chapitre 154 (§ II), Société nationale des chemins de fer français, Chemin de fer de Chauny à Saint-Gobain.
Tarif n° 21. — Chapitre 3 (§ VII), renvoi (*a*), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 24. — Chapitre 3 (§ II), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 25. — Chapitre 3 (§ II), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 25. — Chapitre 103, Société nationale des chemins de fer français.

2° De maintenir, sans limitation de durée, les dispositions faisant l'objet du:

Tarif n° 102. — Section 2 B (§ III), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 7. — Chapitre 3 (§ III), nota, Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 7. — Chapitre 7 (§ II) (gares de la Fère et Trélon-Glageon), Nord.
Tarif n° 11. — Chapitre 3 (§§ VII B, X et XI), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 11. — Chapitre 51 (§ XIX), pavés en pierre, Société nationale des chemins de fer français, Chemin de fer du Vieux-Port de Marseille.
Tarif n° 11. — Chapitre 102 (§§ I et II), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 12. — Chapitre 3 (§ V), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 12. — Chapitre 103 (§ VIII), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 14. — Chapitre 151 (§ I), Société nationale des chemins de fer français, Tramways électriques des Bouches-du-Rhône.
Tarif n° 18. — Chapitre 107, Nord.
Tarif n° 19. — Chapitre 3 (§§ VI A et B), Société nationale des chemins de fer français.
Tarif n° 22. — Chapitre 51 (§ XVII), *littera* C, Société nationale des chemins de fer français, ligne de Montereau à Château-Landon.

3° De modifier, comme indiqué ci-après, les dispositions suivantes:

*Tarifs généraux pour le transport des marchandises*, chapitre 2, tarif des expéditions de détail.

Conditions d'application, *littera* H, allocations payées en cas de livraison en gare.

Supprimer le membre de phrase « de la même localité » qui figure à la dernière ligne du dernier alinéa dudit *littera* H, page 12.

*Recueil* R, titre II, taxes accessoires, tarif 106.

Remplacer le texte du renvoi (1) qui figure au bas de la page 17 par le suivant:

« Jusqu'au 31 décembre 1953, ces prix sont respectivement portés à 581 F et 7 F pour les petits cadres munis d'organes de roulement d'une contenance minimum de 1 m³ et maximum de 3 m³. »

4° D'établir, jusqu'au 31 décembre 1953, dans le cadre de l'article 14 du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français, les nouvelles dispositions indiquées ci-après en remplacement de celles actuellement fixées pour les mêmes marchandises et les mêmes relations et qui arrivent à expiration le 31 décembre 1952.

**Tarif n° 103, chapitre 3.**

Charbon de terre, aggloméré ou non, de Richwiller à Bollwiller ou *vice versa*, par groupe d'au moins deux wagons chargés d'un poids correspondant à la condition de tonnage la plus élevée prévue au chapitre 1er du tarif applicable à la marchandise transportée.

Prix prévus, sur une distance de 25 kilomètres, au chapitre 1er du tarif applicable à la marchandise transportée, réduits, pour les envois en wagons des administrations de chemins de fer, de 90 F par tonne, et pour les envois en wagons de particulier, de 210 F par tonne.

Toutes marchandises reprises à l'annexe au tarif n° 103, d'Algrange, Apach (Moselle), Auboué, Audun-le-Tiche, Belleville, Bleulouard, Florange, Frouard, Gandrange-Amnéville, Hagondange, Homécourt, Hussigny-Godbrange, Liverdun, Longwy, Maizières-lès-Metz, Mont-Saint-Martin, Moyeuvre-Grande, Pompey, Pont-à-Mousson, Pont-Saint-Vincent, Rehon, Rombas-Clouange, Saulnes, Thionville, Thionville-Ebange, Uckange, Villerupt-Micheville, à toutes les gares de la Société nationale des chemins de fer français situées à moins de 25 kilomètres.

Par groupe d'au moins deux wagons chargés d'un poids correspondant à la condition de tonnage la plus élevée prévue au chapitre 1er du tarif applicable à la marchandise transportée.

Prix prévus sur une distance de 25 kilomètres, au chapitre 1er du tarif applicable à la marchandise transportée, réduits d'une somme dont le montant est fixé, par tonne, à:

| POUR LES PARCOURS | EN WAGONS des administrations de chemin de fer. | EN WAGONS de particulier. |
|---|---|---|
| | francs. | francs. |
| Jusqu'à 7 kilomètres..... | 105 | 220 |
| De 8 à 10 kilomètres..... | 90 | 210 |
| De 11 à 13 kilomètres..... | 70 | 190 |
| De 14 à 16 kilomètres..... | 50 | 170 |
| De 17 à 19 kilomètres..... | 30 | 150 |
| De 20 à 22 kilomètres..... | 14 | 135 |

Déchets d'acier, de fer ou de fonte, de Bayonne-Alliées-Marines au Boucau, par groupe d'au moins deux wagons de 15 tonnes, en wagons des administrations de chemins de fer, par tonne... 406 F

Coke, du Boucau au Gaz, par groupe d'au moins deux wagons de 15 tonnes, en wagons des administrations de chemins de fer, par tonne ..... 418 F

Scories de forges, de hauts fourneaux ou de verreries, de Trith-Saint-Léger à la Bleuse-Borne (garage), par groupe d'au moins deux wagons de 20 tonnes, en wagons des administrations de chemins de fer, par tonne ..... 335 F

Déchets d'acier, de fer ou de fonte, de Bazeilles à Sedan, par groupe d'au moins deux wagons de 15 tonnes, en wagons des administrations de chemins de fer, par tonne ..... 395 F

Déchets d'acier, de fer ou de fonte, de Douzies à Feignies et de Douzies à Jeumont-frontière, par rame de 90 tonnes, en wagons des administrations de chemins de fer, par tonne:

Douzies-Feignies ..... 400 F
Douzies-Jeumont-frontière ..... 445 F

Bois destinés à des travaux de soutènement, en wagons des administrations de chemins de fer, de Méricourt-sous-Lens à Rouvroy-sous-Lens ou *vice versa*, par groupe d'au moins deux wagons de 12 tonnes, par tonne ..... 315 F

*(Paris, le 20 novembre 1952.)*

**2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.***

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que la mesure d'application prise dans le cadre du chapitre 1er du tarif n° 7, en faveur de la houille expédiée de Cocherin à Sarralbe (embranchement de Rech), qui arrive à expiration le 14 décembre 1952, sera prorogée, sauf avis contraire, jusqu'au 14 juin 1953.

(*Paris, le 25 novembre* 1952.)

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le tableau des réductions accordées, par voies de détaxes, sur certaines relations désignées par application des dispositions du chapitre 3 (§ 1er) du tarif n° 3, pour les transports en régime accéléré des beurres, fromages, gibier abattu, lapins morts, œufs, volailles mortes, ayant donné lieu au départ à des circuits de ramassage par route, sera modifié comme suit, à partir du 10 décembre 1952, pour une durée qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la date de mise en vigueur:

| RELATIONS de | RELATIONS à | TAUX de la réduction. p. 100. |
|---|---|---|
| B. — *Beurres, fromages, gibier abattu, lapins morts, œufs, volailles mortes.* | | |
| Agen | Blainville-Damelevières | 20 |
| | Bâle | 20 |
| | Cocheren | 20 |
| | Haguenau | 20 |
| | Hayange | 20 |
| | Kehl-frontière | 20 |
| | Metz (toutes gares) | 20 |
| | Strasbourg (toutes gares) | 20 |
| | Thionville | 20 |
| | Mulhouse | 20 |
| Dax | Blainville-Damelevières | 20 |
| | Bâle | 20 |
| | Cocheren | 20 |
| | Haguenau | 20 |
| | Hayange | 20 |
| | Kehl-frontière | 20 |
| | Metz (toutes gares) | 20 |
| | Strasbourg (toutes gares) | 20 |
| | Thionville | 20 |
| | Mulhouse | 20 |
| Marmande | Blainville-Damelevières | 20 |
| | Bâle | 20 |
| | Cocheren | 20 |
| | Haguenau | 20 |
| | Hayange | 20 |
| | Kehl-frontière | 20 |
| | Metz (toutes gares) | 20 |
| | Strasbourg (toutes gares) | 20 |
| | Thionville | 20 |
| | Mulhouse | 20 |
| Pau | Blainville-Damelevières | 20 |
| | Bâle | 20 |
| | Cocheren | 20 |
| | Haguenau | 20 |
| | Hayange | 20 |
| | Kehl-frontière | 20 |
| | Metz (toutes gares) | 20 |
| | Strasbourg (toutes gares) | 20 |
| | Thionville | 20 |
| | Mulhouse | 20 |
| Toulouse-Matabiau | Blainville-Damelevières | 20 |
| | Bâle | 20 |
| | Cocheren | 20 |
| | Haguenau | 20 |
| | Hayange | 20 |
| | Kehl-frontière | 20 |
| | Metz (toutes gares) | 20 |
| | Strasbourg (toutes gares) | 20 |
| | Thionville | 20 |
| | Mulhouse | 20 |

(*Paris, le 24 novembre* 1952.)

**3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.***

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — **Autorisation provisoire.**

**14** *novembre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français et chemin de fer de Lens—Sainte-Elisabeth à la Bassée-Violaines.** — Proposition du 30 octobre 1952 tendant à inscrire au chapitre 51, paragraphe XIII, du tarif n° 11 des dispositions communes à la Société nationale des chemins de fer français (région Nord) et au réseau secondaire précité applicables aux transports de gravier effectués par rame de 100 tonnes de Trith-Saint-Léger à destination de Douvrin. (*Journal officiel* du 4 novembre 1952.)

Autorisation de mise en application provisoire des dispositions proposées à partir du 15 novembre 1952, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — **Homologation.**

**16** *novembre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français et Compagnie générale des voies ferrées d'intérêt local.** — Proposition du 16 octobre 1952 tendant:

1° A apporter certaines modifications au tarif n° 2, chapitre 51, paragraphe XIII, au tarif n° 7, chapitre 51, paragraphe XXII et au tarif n° 5, chapitre 51, paragraphe XVI;

2° A créer au tarif n° 7, chapitre 51, paragraphe XXII des dispositions applicables au transport du charbon de terre aggloméré ou non, expédié par wagon chargé de 20 tonnes d'une gare de la région Nord à Fruges, *via* Lumbres. (*Journal officiel* du 21 octobre 1952.)

C. — **Décision mettant opposition à l'application des tarifs proposés, en attendant la décision définitive à intervenir (veto).**

**24** *novembre* 1952. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 13 novembre 1952 tendant à mettre en vigueur un tarif international pour le transport à petite vitesse de la houille et du coke de houille de certaines gares des bassins de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle à destination de certaines gares françaises. (*Journal officiel* du 25 novembre 1952.)

## Ministère de la santé publique et de la population.

**Avis de vacance du poste d'inspecteur de la population et de l'entr'aide sociale dans les départements du Jura et de Saône-et-Loire.**

Un poste d'inspecteur de la population et de l'entr'aide sociale est vacant dans le département du Jura.

Les inspecteurs du cadre, candidats à ce poste, devront adresser leur demande de mutation à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget (2e bureau), 7, rue de Tilsitt, à Paris, dans un délai de trois semaines à compter de la présente publication.

La vacance d'un poste d'inspecteur de la population et de l'entr'aide sociale dans le département de Saône-et-Loire est envisagée.

Les inspecteurs du cadre, candidats à ce poste, devront adresser leur demande de mutation à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget (2e bureau), 7, rue de Tilsitt, à Paris, dans un délai de trois semaines à compter de la présente publication.

**Avis de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice de Bourgoin (Isère).**

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un commis aura lieu à l'hôpital-hospice de Bourgoin (Isère) le 8 janvier 1953.

Peuvent participer à ce concours, les personnes des deux sexes, de nationalité française, titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme gradué de l'école nationale d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également se présenter les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau non titulaires des diplômes susvisés, mais comptant au moins trois ans de fonctions dans une administration hospitalière.

Les candidats doivent être âgés de plus de vingt et un ans et de moins de trente ans. Cette limite d'âge peut toutefois être reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite et dans les conditions prévues par l'article 162 de la loi du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les dossiers de candidature devront être adressés avant le 10 décembre 1952 à la direction de l'hôpital-hospice de Bourgoin (Isère).

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

*Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,*
JEAN REYMOND

# COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

| Derniers cours cotés en Bourse | 21 nov. — Cours relevés après Bourse | DEVISES | 21 novembre 1952 — Cours relevés avant Bourse | 21 novembre 1952 — Cours cotés en Bourse |
|---|---|---|---|---|
| 349 95 | 350 .. | Etats-Unis (1 dollar) | .... .. | 349 95 |
| 702 25 | 702 25 | Belgique (100 francs) | .... .. | 701 50 |
| 357 80 | .... .. | Canada (1 dollar) | .... .. | 357 .. |
| 1212 50 | 1213 .. | Portugal (100 escudos) | .... .. | 1212 50 |
| 8005 .. | 8005 .. | Suisse (100 francs) | .... .. | 8005 .. |
| 163 70 | 164 20 | Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.) | .... .. | .... .. |

# ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

## TIRAGES FINANCIERS

### SOCIETE FICHET " BEAU & Cie "

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 53.682.500 F
SIÈGE SOCIAL : 26, RUE MÉDÉRIC, PARIS (17e)
Registre du commerce : Seine 100371.

*Obligations émission* 1949.

**Treizième amortissement.**

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir le 1er décembre 1952.
En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

**1° Liste numérique des obligations remboursables à 740 F sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.**

| NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement. |
|---|---|---|---|---|---|
| 453 à 455 | 1949 | 1.371 à 1.373 | 1948 | 3.942 à 3.944 | 1949 |
| 459 à 464 | 1949 | 1.375 | 1948 | 3.948 à 3.950 | 1949 |
| 494 | 1949 | 1.381 à 1.384 | 1948 | 5.256 | 1948 |
| 498 et 499 | 1949 | 1.608 et 1.609 | 1949 | 5.607 | 1948 |
| 634 à 636 | 1949 | 1.650 | 1949 | 5.632 et 5.633 | 1948 |
| 667 | 1949 | 2.607 à 2.610 | 1948 | 5.641 à 5.643 | 1948 |
| 675 et 676 | 1949 | 2.624 | 1948 | 5.645 à 5.649 | 1948 |
| 679 à 682 | 1949 | 2.826 à 2.831 | 1948 | 5.804 à 5.808 | 1949 |
| 684 et 685 | 1949 | 3.552 à 3.555 | 1949 | 5.820 à 5.822 | 1949 |
| 693 | 1949 | 3.558 et 3.559 | 1949 | 5.825 à 5.827 | 1949 |
| 986 à 1.000 | 1948 | 3.587 à 3.590 | 1949 | 5.856 à 5.860 | 1949 |
| 1.255 à 1.261 | 1948 | 3.901 à 3.919 | 1949 | 5.867 à 5.870 | 1949 |
| 1.354 et 1.355 | 1948 | 3.931 | 1949 | 5.897 à 5.900 | 1949 |

**2° Liste numérique des obligations remboursables à 5.180 F sorties au tirage antérieur et non encore présentées au remboursement.**

| NUMÉROS | ANNÉES de remboursement | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement |
|---|---|---|---|
| 16 à 20 | 1951 | 36 | 1951 |
| 27 à 28 | 1951 | 39 | 1951 |
| 30 à 33 | 1951 | | |

**3° Liste numérique des obligations remboursables à 500 F sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.**

| NUMÉROS | ANNÉES de remboursement | NUMÉROS | ANNÉES de remboursement |
|---|---|---|---|
| 2.362 | 1932 | 2.364 | 1932 |
| 2.363 | 1932 | 2.366 | 1932 |

Il n'existe plus de titres à rembourser des autres tirages.

### SOCIETE FICHET " BEAU & Cie "

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 53.682.500 F
SIÈGE SOCIAL : 26, RUE MÉDÉRIC, PARIS (17e)
Registre du commerce : Seine 100371.

*Obligations émission* 1929.

**Deuxième amortissement.**

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir le 1er décembre 1952.
En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.
Il n'existe plus de titres à rembourser du premier amortissement.

### GRANDS MAGASINS SIGRAND & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 250.000.000 DE FRANCS
SOUS LA RAISON ET LA SIGNATURE SOCIALES
**SIGRAND ET Cie**
SIÈGE SOCIAL : 118, RUE RÉAUMUR, A PARIS
R. C. : Seine n° 213207 B.

**Liste des 102 obligations 4 1/2 0/0 1941 sorties au tirage du 14 novembre 1952.**

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 151 | 219 | 576 | 702 | 1.093 | 5.092 | 5.341 | 5.415 | 5.430 | 5.456 |
| 1.129 | 1.170 | 1.198 | 1.243 | 1.396 | 5.480 | 5.615 | 5.641 | 5.702 | 5.719 |
| 1.577 | 1.624 | 1.861 | 1.895 | 2.192 | 5.798 | 6.071 | 6.166 | 6.402 | 6.666 |
| 2.227 | 2.308 | 2.431 | 2.442 | 2.521 | 6.920 | 7.031 | 7.150 | 7.248 | 7.254 |
| 2.671 | 2.704 | 2.826 | 2.844 | 2.869 | 7.324 | 7.362 | 7.637 | 7.649 | 7.748 |
| 2.891 | 2.909 | 2.929 | 2.950 | 3.011 | 7.888 | 7.897 | 7.914 | 7.959 | 8.024 |
| 3.154 | 3.186 | 3.215 | 3.268 | 3.326 | 8.163 | 8.279 | 8.334 | 8.454 | 8.457 |
| 3.363 | 3.542 | 3.576 | 3.612 | 3.718 | 8.508 | 8.640 | 8.808 | 8.906 | 8.989 |
| 3.739 | 4.004 | 4.428 | 4.432 | 4.438 | 9.130 | 9.547 | 9.577 | 9.738 | 9.944 |
| 4.449 | 4.505 | 4.512 | 4.643 | 4.650 | 9.950 | 9.962 | | | |
| 4.790 | 4.807 | 4.868 | 4.946 | 4.960 | | | | | |

Ces obligations seront remboursables à partir du 15 décembre 1952, coupon au 15 juin 1953 attaché, à raison de 2.000 F, aux caisses du Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, et dans toutes ses succursales et agences de Paris et de province.
Les obligations sorties à des tirages antérieurs ont été toutes remboursées.

### Société Nouvelle des Mines de la Lucette

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 40.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 4, RUE DE ROME, PARIS (8e)
Registre du commerce : Seine n° 58833.

*Obligations* 5 1/2 0/0 1948 *de* 5.000 *F.*

**Cinquième amortissement.**

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 49 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er janvier 1953.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Tous les titres amortis au tirage antérieur ont été présentés au remboursement.
Les amortissements des années 1950 à 1952 ont été couverts par rachats en Bourse.

## Etablissements FOURNIER, OSTERTAG et LE BOULENGER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 82.680.000 F

SIÈGE SOCIAL: 5, RUE TAYLOR, PARIS (10e)

Registre du commerce: Seine n° 96912.

*Obligations* 4 0/0 1945 *de* 2.000 *F.*

**Septième amortissement.**

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 90 obligations dont l'amortissement est prévu au 1er décembre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

## PAPETERIES DU PONT-DE-CLAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225.280.000 F

SIÈGE SOCIAL, LE PONT-DE-CLAIX (ISÈRE)

R. C.: Grenoble n° 717.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des papeteries du Pont-de-Claix a procédé au rachat en Bourse des 126 obligations 6 0/0 ex-4 1/4 1943 de 2.000 F, dont l'amortissement était prévu pour le 1er janvier 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement; les amortissements antérieurs ont été également effectués par rachats en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 25 février* 1944.)

## CREDIT LYONNAIS

**Liste numérique des 42.105 parts bénéficiaires du Crédit lyonnais sorties au tirage du 20 novembre 1952 et soumises au rachat, à partir du 1er janvier 1953, à 2.321 F et de celles sorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au rachat.**

| NUMÉROS | ANNÉES de rachat. | NUMÉROS | ANNÉES de rachat. |
|---|---|---|---|
| 488 à 42.592 | 1951 | 1.662.220 à 1.704.324 | 1950 |
| 272.046 à 314.120 | 1948 | 1.910.071 à 1.952.175 | 1949 |
| 1.074.477 à 1.116.581 | 1952 | 2.057.479 à 2.099.583 | 1953 |

Les arrérages afférents à l'exercice 1952 seront payés en juillet 1953 aux titulaires de parts sorties au tirage du 20 novembre 1952 par crédit en compte bancaire ou postal, ou par chèque barré, selon les instructions données par eux lors de la délivrance des certificats nominatifs.

## SOCIETE GENERALE

**pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France**

**Liste numérique des 31.579 parts bénéficiaires de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France sorties au tirage du 20 novembre 1952 et soumises au rachat, à partir du 1er janvier 1953, à 2.417 F et des séries sorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au rachat.**

| NUMÉROS | ANNÉES de rachat. | NUMÉROS | ANNÉES de rachat. |
|---|---|---|---|
| 3.448 à 35.026 | 1949 | 760.898 à 779.085 | 1953 |
| 553.733 à 583.135 | 1951 | 779.086 à 810.664 | 1952 |
| 583.136 à 614.714 | 1947 | 810.665 à 833.055 | 1953 |
| 614.715 à 646.890 | 1951 | 942.955 à 974.535 | 1948 |
| 676.972 à 708.550 | 1950 | | |

Les arrérages afférents à l'exercice 1952 seront payés en juillet 1953 aux titulaires de parts sorties au tirage du 20 novembre 1952 par crédit en compte bancaire ou postal, ou par chèque barré, selon les instructions données par eux lors de la délivrance des certificats nominatifs.

## COMPTOIR NATIONAL d'ESCOMPTE de PARIS

**Liste numérique des 16.842 parts bénéficiaires du Comptoir national d'escompte de Paris sorties au tirage du 20 novembre 1952 et soumises au rachat, à partir du 1er janvier 1953, à 2.253 F et de celles sorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au rachat.**

| NUMÉROS | ANNÉES de rachat. | NUMÉROS | ANNÉES de rachat. |
|---|---|---|---|
| 100.059 à 116.900 | 1949 | 225.681 à 242.522 | 1951 |
| 118.400 à 135.241 | 1952 | 599.606 à 616.447 | 1953 |
| 201.783 à 218.624 | 1950 | | |

Les arrérages afférents à l'exercice 1952 seront payés en juillet 1953 aux titulaires de parts sorties au tirage du 20 novembre 1952 par crédit en compte bancaire ou postal, ou par chèque barré, selon les instructions données par eux lors de la délivrance des certificats nominatifs.

## BANQUE NATIONALE pour le COMMERCE et l'INDUSTRIE

**Liste numérique des 22.102 parts bénéficiaires de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie sorties au tirage du 20 novembre 1952 et soumises au rachat, à partir du 1er janvier 1953, à 1.254 F et de celles sorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au rachat.**

| NUMÉROS | ANNÉES de rachat. | NUMÉROS | ANNÉES de rachat. |
|---|---|---|---|
| 121.912 à 144.013 | 1950 | 359.936 à 382.037 | 1948 |
| 224.606 à 246.767 | 1953 | 996.517 à 1.018.618 | 1951 |
| 293.108 à 315.209 | 1947 | | |

Les arrérages afférents à l'exercice 1952 seront payés en juillet 1953 aux titulaires de parts sorties au tirage du 20 novembre 1952 par crédit en compte bancaire ou postal, ou par chèque barré, selon les instructions données par eux lors de la délivrance des certificats nominatifs.

## Société anonyme pour la Construction et l'Entretien des Routes (S. A. C. E. R.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 375.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 1, RUE JULES-LEFEBVRE, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 188282.

*Obligations* 4 0/0 1945 *de* 5.000 *F.*

**Septième amortissement.**

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, par rachats en Bourse, la totalité de la somme qui aurait été exigée pour le remboursement au pair des 271 obligations dont l'amortissement est prévu au 15 décembre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

## Société anonyme des Etablissements Chigot & Cie

CAPITAL : 60 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 19, RUE BEAUREGARD, TROYES

R. C. : Troyes 1834.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, notre société a procédé au rachat en Bourse de 324 obligations 4 1/4 0/0 1944, dont l'amortissement était prévu pour le 15 janvier 1953 et conformément au tableau d'amortissement imprimé au verso des titres et publié au « *Journal officiel de l'Etat français* » du 29 février 1944.

**Liste des obligations amorties par tirages et non encore présentées au remboursement.**

*Tirage du 5 décembre* 1945.

695

*Tirage du 7 décembre* 1949.

1.134 3.582 5.271 6.925 9.578

## PROCEDES SAUTER

Société anonyme au capital de 125.000.000 de francs

Siège social : 23-25, avenue de la Grande-Armée, PARIS (16e

R. C. : Seine 2-3858 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 163 obligations 4 1/2 0/0 1936 dont le sixième amortissement est prévu pour le 15 décembre 1952.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en novembre 1952.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

# ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

## SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 23 octobre 1952, le président du tribunal civil de Chartres a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens, droits et intérêts, sis dans l'arrondissement de Chartres, de Labrousse (Junien), domicilié à Carrières-sur-Seine (Seine-et-Oise), 8, rue des Fernettes, ordonnance de mise sous séquestre du 30 juin 1915.

Par ordonnances en date du 25 octobre 1952, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux ressortissants allemands suivants partis en territoire étranger:

1° Karrenbauer (Paul), à Helligenwald (Sarre), ayant été domicilié à Saint-Avold, cité Jeanne-d'Arc;
2° Epoux Brayer (Etienne), ayant été domiciliés à Freyming, 59, rue de la Concorde;
3° Epoux Kaczmarek (François), ayant été domiciliés à Freyming, 175, rue de Bourgogne;
4° Epoux Mang (Albert), ayant été domiciliés à Freyming, 8, rue des Ponts;
5° Epoux Summkeller, ayant été domiciliés à Freyming, 67, rue de la Concorde;
6° Epoux Schaefer (Aloïse), ayant été domiciliés à Freyming, 91, rue du 3-Mai;
7° Epoux Weins (Joseph), ayant été domiciliés à Freyming, 112, rue de Bretagne;
8° Schaeffer (Théodore), à Arnstein-Mainfgankren (Allemagne);
9° Schwindling (Jacques), à Schwarzenacher (Sarre), ayant été domicilié à l'Hôpital, 1, rue d'Ajaccio,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnances en date du 29 octobre 1952, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux ressortissants allemands suivants partis en territoire étranger:

1° Bachmann (Wilhelm), à Neuhof, poste Bebelsheim (Sarre), ayant été domicilié à Eschviller (Moselle);
2° Mme veuve Uhl (Jean), née Schmitt (Mathilde), ayant été domiciliée à Forbach, 2, rue de l'Eglise;
3° Epoux Veith, ayant été domiciliés à Forbach, 14, rue de l'Eglise;
4° Epoux Werding (Joseph), ayant été domiciliés à Petite-Rosselle, 12, rue Huber;
5° Epoux Wilhelm (Nicolas), ayant été domiciliés à Freyming, 3, rue des Ponts;
6° Epoux Kleer (Nicolas), ayant été domiciliés à Stiring-Wendel, rue Stéphanie;
7° Epoux Jung (Frédéric), ayant été domiciliés à Schoeneck, 66, rue Stéphanie;
8° Epoux Hess (Frédéric), ayant été domiciliés à Forbach, 18, avenue de Stiring;
9° Epoux Hennen (Joseph) (fils), ayant été domiciliés à Petite-Rosselle, 12, rue de la Forêt;
10° Epoux Betz, ayant été domiciliés à Forbach, 63, rue des Moulins;
11° Epoux Barby, ayant été domiciliés à Forbach, 45, rue Bauer;
12° Epoux Niekum (Armand), ayant été domiciliés à Freyming, 13, rue Reumeaux;
13° Epoux Pohl (Jacques), ayant été domiciliés à Forbach, 1, rue des Moulins;
14° Epoux Scherer (Mathias), ayant été domiciliés à Petite-Rosselle, rue Schoeneck;
15° Epoux Schmidt (Adolphe), ayant été domiciliés à Freyming, 56, rue de Metz;
16° Epoux Schneeberger (Jean), ayant été domiciliés à Freyming, 17, rue des Ponts,

et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

## CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-320 du 24 mars 1947, art. 19.)

Par jugement contradictoire du tribunal militaire de Lyon en date du 7 novembre 1952, le nommé Crosemarie (Pierre-Paul), né le 18 juin 1917 à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), de Charles-Louis et de Boudon (Antoinette), maçon, demeurant à Vaulx-en-Velin (Rhône), impasse Lefèvre, a été condamné à la confiscation de tous ses biens présents et à venir, pour trahison.

# DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

## ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901.

24 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Institut départemental de l'école moderne.** But: éducation moderne et enseignement de l'imprimerie à l'école. Siège social: chez M. Boussin, Saint-Pair-sur-Mer.

25 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Société du Sou des écoles.** But: fournitures scolaires. Siège social: mairie, Soleymieu.

25 octobre 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. **Tennis-Club dorachon.** But: pratique du tennis dans la commune. Siège social: mairie du Dorat.

27 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **La Saint-Hubert neuvelloise.** But: protection du gibier; répression du braconnage. Siège social: mairie de Neuvelle-les-Champlitte.

27 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Le Lien médical et chirurgical.** But: rechercher les améliorations à apporter, au point de vue médico-social, aux conditions de vie de ses adhérents. Siège social: 45, rue de Saussure, Paris.

29 octobre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des anciens élèves du lycée de Monde à Paris.** But: rapprochement et réunion des anciens élèves de la région parisienne; aide effective des camarades dans le besoin; participation à la distribution des prix; maintien des bonnes relations avec le lycée. Siège social: 19, rue Montorgueil, Paris.

6 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Société amicale des anciens militaires et mobilisés du personnel de la R. A. T. P.** But: resserrer les liens d'amitié, de camaraderie et de solidarité de la régie; se réunir dans des fêtes périodiques, sorties, déjeuners; venir en aide à chacun de ses membres qui serait dans le besoin. Siège social: 60, boulevard Ornano, Paris.

12 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Club cycliste de Cachan.** But: encouragement des jeunes au sport cycliste. Siège social: 43, avenue Dumotel, Cachan.

13 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Rythme et Souplesse** transfère son siège social du 19, avenue du Bois-de-Verrières, Antony, au 31, rue Auguste-Mounié, Antony.

18 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Comité national d'action pour l'érection d'un monument au maréchal Lyautey.** But: érection d'un monument à la mémoire du maréchal Lyautey. Siège social: 14, rue Portalis, Paris.

19 novembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe d'études et négociations interalliées (G. E. N. I.).** But: la constitution d'un centre d'information sur le commerce mondial, la centralisation de toute documentation relative aux conditions et formes des marchés interalliés et l'étude des voies et moyens propres à assurer la négociation de ces marchés. Siège social: 9, rue La Pérouse, à Paris.

## ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

23 octobre 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 4 novembre 1952.) **Union des associations techniques internationales.** But: coordonner les activités des associations adhérentes, notamment les programmes et dates des congrès internationaux; aider moralement et matériellement les associations adhérentes; aider à la formation de nouvelles organisations dans les domaines insuffisamment représentés par les associations existantes; développer les relations d'assistance mutuelle entre les associations adhérentes et avec d'autres associations similaires ainsi que les relations avec les Nations Unies et leurs institutions spécialisées. Siège social: 62, rue de Courcelles, Paris.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire